



Respect • Intégrité • Excellence • Leadership

Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Manuel du receveur général

Chapitre 18

Instructions en matière de rapport pour les sociétés d'État et autres entités comptables

Dernière mise à jour : 2013-04-04



Manuel du receveur général (MRG) – Chapitre 18

Tableau récapitulatif du cheminement des versions

Nota : Chaque fois qu'un chapitre fait l'objet d'une mise à jour et d'une nouvelle émission, celui-ci est remplacé par la plus récente version. Le tableau ci-dessous fournit un numéro de révision, ainsi qu'un sommaire des modifications importantes se rapportant aux trois derniers exercices. Les modifications apportées à la dernière révision du chapitre sont identifiées au moyen d'une barre verticale dans la marge de gauche.

Version du chapitre	Date de la version	Récapitulation des modifications importantes au chapitre
Révision n° 7	2013-04-04	<p>Cette révision inclut les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La formule CC-1 a été modifiée pour ajouter une ligne pour la provision pour créances douteuses et une ligne pour les débiteurs à long terme. 2) La formule CC-2 a été modifiée pour ajouter une ligne pour la participation ne donnant pas le contrôle. 3) La formule CC-2b-1 a été modifiée pour ajouter une section pour le rapprochement des avantages futurs à l'actif (passif). 4) Les formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3 et CC-2b-5 ont été modifiés pour ventiler les régimes de retraite entre capitalisé et non capitalisé. 5) La formule CC-2d a été modifiée pour ajouter une section sur le passif éventuel associé à des sites contaminés. 6) La formule CC-3c a été créée pour ventiler les autres éléments du résultat global entre les éléments non-reclassifiés et les éléments reclassifiés au résultat net. 7) La formule CC-4 a été modifiée pour ajouter une ligne pour les autres éléments du résultat global non-reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant dans les bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net. 8) La formule CC-4b a été modifiée pour ajouter une ligne pour les autres éléments du résultat global reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant dans le Cumul des autres éléments du résultat global. 9) Les formules CC-5, CC-5a and CC-5c ont été modifiées pour enlever les immobilisations incorporelles. 10) La formule CC-6a a été modifiée pour ajouter des en-têtes de catégories dans la section des obligations contractuelles.

Version du chapitre	Date de la version	Récapitulation des modifications importantes au chapitre
Révision n° 6	2012-03-29	<p>Cette révision comprend des précisions sur les exigences en matière de rapport pour les sociétés d'État consolidées qui ont adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) comme méthode de comptabilité. Ces entités doivent présenter leurs informations financières selon les normes comptables du secteur public (NCSP) pour la valeur des soldes et des opérations enregistrées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 et les trimestres ultérieurs selon l'exercice financier du gouvernement du Canada (1^{er} avril au 31 mars). Un rapprochement entre les éléments des états financiers de l'entité présentés selon les IFRS et l'information financière présentée sur les formules CC selon les NCSP doit être identifié et décrit sur la formule CC-8 ainsi que l'impact sur les postes aux états financiers et les montants correspondants.</p> <p>Cette révision inclut également les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La note d'accompagnement a été modifiée pour recueillir des informations sur la méthode de comptabilité de l'entité; 2) Les formules CC-1, CC-1a, CC-2 et CC-2a ont été modifiées pour obtenir la répartition des actifs et passifs détenus auprès des entités consolidées ou des sociétés d'État entreprises et les autres entreprises publiques; 3) Les formules CC-2b-1 à CC-2b-3 ont été modifiées et les formules CC-2b-4 et CC-2b-5 ont été créées pour recueillir de l'information additionnelle sur les régimes de pensions et autres avantages sociaux futurs; 4) La formule CC-2e a été créée pour recueillir de l'information additionnelle sur les emprunts et effets à payer avec le gouvernement du Canada; 5) La formule CC-4b a été modifiée pour inclure le nouvel état des gains et pertes de réévaluation cumulés pour les entités qui ont procédé à une adoption anticipée des NCSP 3450 - Instruments financiers, NCSP 2601 - Conversion des devises et NCSP 1201 - Présentation des états financiers; 6) Les formules CC-5 et CC-5a ont été modifiées pour inclure une nouvelle colonne pour les transferts de travaux en cours aux catégories d'immobilisation corporelles; 7) La formule CC-6c fait dorénavant partie de la formule CC-6b; 8) La formule CC-7 a été modifiée pour inclure une colonne permettant de présenter les montants rattachés aux éléments des états financiers de chaque modification de convention comptable ou opération inhabituelle; et 9) Une nouvelle formule CC-12 a été ajoutée pour énumérer la liste des sociétés d'État et autres entités comptables qui sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.

Version du chapitre	Date de la version	Récapitulation des modifications importantes au chapitre
Révision n° 5	2011-04-08	<p>Cette révision comprend les exigences en matière de rapport pour les sociétés d'État et autres entités comptables ayant le 31 décembre comme date de fin d'exercice qui effectuent la transition aux normes internationales d'information financière (IFRS) débutant le 1^{er} janvier 2011. Ces entités doivent continuer de présenter l'information financière selon leurs anciennes normes comptables (normes comptables en vigueur avant le basculement), pour l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars 2011, pour fins de consolidation dans les Comptes publics du Canada.</p> <p>De plus, les sociétés d'État consolidées qui effectuent la transition aux IFRS doivent rapporter la valeur des soldes ainsi que des opérations du 1^{er} avril 2011 à la fin de chacun des trimestres jusqu'au trimestre se terminant le 31 décembre 2011 selon les normes comptables du secteur public (NCSP). Le rapprochement entre les normes comptables IFRS et NCSP doit également être décrit sur la nouvelle formule CC-8 en indiquant les répercussions sur les postes aux états financiers.</p> <p>Cette révision inclut également les modifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la section reliée à l'échéance des obligations découlant de contrats de location-acquisition rapportée sur la formule CC-5a a été modifiée pour recueillir de l'information sur les intérêts théoriques inclus dans le solde des paiements à être présentés dans les Comptes publics du Canada; 2) les renseignements supplémentaires sur les emprunts de la formule CC-6 a été modifiée afin de recueillir de l'information détaillée sur les instruments d'emprunt détenus par les entités consolidées; et 3) de l'information additionnelle sur le passif éventuel de la formule CC-6a est maintenant requise (montant enregistré comme passif par opposition à une divulgation).

Table des matières

Titre	Page
18.1 Introduction	7
18.1.1 Objet et portée	9
18.1.2 Autorité	9
18.1.3 Application	9
18.1.4 Instruction	9
18.2 Responsabilités	10
18.3 Définitions	11
18.4 Procédures	13
18.4.1 Préparation des formules	13
18.4.2 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b – Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4, CC-2b-5, CC-2c, CC-2d et CC-2e – Passifs et avoir	15
18.4.2.1 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b – Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2c, CC-2d et CC-2e – Passifs et avoir	15
18.4.2.2 Formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 – Passifs – Détails complémentaires, régime de retraite et autres avantages futurs des employés	17
18.4.3 Formules CC-3, CC-3a et CC-3b – Revenus et charges et formule CC-3c – Autres éléments du résultat global	27
18.4.4 Formules CC-4, CC-4a et CC-4b – Comptes de capital	29
a) Surplus d'apport	29
b) Bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net	29
c) Capital-actions	30
d) Autres comptes de capital/fonds	30
e) Cumul des autres éléments du résultat global	30
f) Gains/pertes de réévaluation cumulés	30
18.4.5 Formules CC-5, CC-5a, CC-5b et CC-5c – Renseignements supplémentaires annuels	31
a) Détails des opérations concernant les immobilisations	31
b) 1) Détails des opérations concernant les biens sous contrats de location-acquisition	33
b) 2) Obligations découlant de contrats de location-acquisition	34
c) Renseignements supplémentaires sur les immobilisations	35
d) Politiques d'amortissement et autres renseignements supplémentaires	36

Table des matières (suite)

Titre	Page
18.4.6 Formules CC-6, CC-6a et CC-6b – Renseignements supplémentaires	36
a) Emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus	36
b) Échéances d'emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus	37
c) Devises des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus	37
d) Modalités et conditions des instruments d'emprunt	37
e) Passif éventuel	38
f) Obligations contractuelles	38
18.4.7 Formule CC-7 – Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles	39
18.4.8 Formule CC-8 – Rapprochement entre les Normes internationales d'information financière et les normes comptables du secteur public	39
18.4.9 Formule CC-10 – Programmes d'assurance	40
18.4.10 Formule CC-12 – Liste des sociétés d'État et autres entités comptables	42
18.4.11 Rapport annuel	42
18.4.12 Fréquence des rapports	43
18.4.13 Présentation des formules	45
18.5 Demandes de renseignements	46
Annexes	
Annexe A – Liste des sociétés d'État et autres entités comptables	47
Annexe B – Liste des organisations gouvernementales (ministères et organismes)	51
Annexe C – Exemples de formules remplies	56

18.1 Introduction

L'information exigée des sociétés d'État découle d'une recommandation comprise dans le troisième rapport du Comité des comptes publics de 1963. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a élargi cette recommandation afin d'inclure les autres entités comptables qui font également partie du périmètre comptable du gouvernement. L'information obtenue sert à préparer des états financiers annuels et des tableaux dans les [Comptes publics du Canada](#) pour fins de divulgation dans les prospectus du gouvernement du Canada et des sociétés d'État ainsi que pour fins d'analyses.

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés, organisations et fonds qui sont contrôlés par le gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une organisation de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Une société d'État est une organisation gouvernementale qui opère en suivant le modèle du secteur privé ayant certains objectifs commerciaux et d'autres publics. Le terme société d'État englobe les sociétés d'État mères et les filiales en propriété exclusive. Une société d'État mère est détenue en propriété exclusive directement par le gouvernement et a été établie en vertu d'une loi, de lettres patentes ou d'un article de la [Loi canadienne sur les sociétés par action](#). Une filiale en propriété exclusive est détenue à cent pour cent par une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement par l'entremise de filiales. Sauf dans les situations où une filiale en propriété exclusive a été enjointe par le gouvernement de faire rapport comme si elle était une société d'État mère, les filiales en propriété exclusive sont gérées par leur société d'État mère.

Il y a un certain nombre de sociétés qui ne sont pas considérées comme des sociétés d'État au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), mais qui sont contrôlées par le gouvernement et tenues de rendre compte au Parlement de leurs activités par l'intermédiaire d'un ministre fédéral dans la plupart des cas.

Il y a également un certain nombre d'organismes à but non lucratif, tels que des fondations, qui rencontrent la définition de contrôle à des fins d'établissement de rapports financiers et qui sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. La consolidation comprend le regroupement ligne par ligne des comptes de ces sociétés d'État et autres entités, selon une méthode de comptabilité uniforme et l'élimination des soldes et des opérations interorganisationnels. Avant l'élimination de ces soldes et opérations, les comptes des sociétés d'État et autres entités consolidées doivent être convertis à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Par conséquent, une ventilation détaillée des actifs, passifs, revenus et charges ainsi que de l'information sur les modifications de conventions comptables sont requises afin de faciliter la conversion des soldes de comptes et opérations des sociétés d'État et autres entités consolidées à la méthode de comptabilité du gouvernement. Cette information est nécessaire à la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

D'autres sociétés d'État et entités comptables sont aptes à générer eux-mêmes une partie importante de leurs revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptables du gouvernement et sont autosuffisantes. Elles sont classées comme des sociétés d'État entreprises ou d'autres entreprises publiques.

L'investissement dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques est inscrit selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. Les investissements de cette nature sont enregistrés au coût et ajustés annuellement pour reconnaître les gains et pertes sur investissements après l'élimination de redressements de gains ou pertes interorganisationnels non réalisés et de dividendes reçus. Les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés directement dans le déficit accumulé et la dette nette du gouvernement. Les actifs et passifs de ces sociétés ne sont pas inclus dans ces états financiers, sauf pour les emprunts qui ne sont pas censés être remboursés directement par les sociétés. Ceux-ci sont enregistrés en tant qu'allocation sur garantie par le gouvernement.

Les programmes d'assurance administrés par les sociétés d'État entreprises mandataires sont divulgués dans une note aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada et les détails pertinents sont présentés dans le volume I des [Comptes publics du Canada](#).

Un sommaire des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques est également présenté dans une note aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Des renseignements sommaires additionnels sont présentés dans le volume I des [Comptes publics du Canada](#) pour toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées, ainsi que pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Par conséquent, afin de préparer en temps opportun les [Comptes publics du Canada](#), il est essentiel que toutes les organisations faisant partie du périmètre comptable du gouvernement soumettent **de façon opportune de l'information exacte et complète**.

18.1.1 Objet et portée

Le présent chapitre vise à informer les responsables des sociétés d'État et autres entités comptables de l'information financière requise à la fin de chaque trimestre civil afin de divulguer la situation financière, les résultats des opérations, le passif éventuel, les obligations contractuelles et les détails des programmes d'assurance et des fonds de garantie de toutes les sociétés d'État et autres entités comptables dans les [Comptes publics du Canada](#), dans les prospectus du gouvernement du Canada et des sociétés d'État ainsi que pour fins d'analyse.

18.1.2 Autorité

Afin de s'acquitter de cette responsabilité et conformément à l'[article 63 de la LGFP](#) et l'[article 64 de la LGFP](#), le receveur général demande de l'information financière sur une base trimestrielle.

18.1.3 Application

Ce chapitre du [Manuel du receveur général](#) (MRG) s'applique aux sociétés d'État énumérées à l'[annexe III, parties I et II de la LGFP](#), aux autres sociétés d'État et entités énumérées à l'annexe A ci-jointe, ainsi qu'à toutes autres sociétés d'État ou autres entités comptables créées après le 31 mars 2012 qui sont contrôlées par le gouvernement; et, par conséquent, celles-ci font partie du périmètre comptable du gouvernement.

18.1.4 Instruction

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent rendre compte de tous les soldes et opérations des comptes, du passif éventuel, des obligations contractuelles et des détails des programmes d'assurance et des fonds de garantie conformément aux procédures et au calendrier figurant à la section 18.4 du présent chapitre.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques rapportant selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) doivent présenter leurs informations financières sur les formules CC selon le même cadre comptable. Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les IFRS doivent rapporter la valeur des soldes et des opérations selon les normes comptables du secteur public (NCSP) sur leurs formules CC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 et les trimestres ultérieurs suivant l'exercice financier du gouvernement du Canada (du 1^{er} avril au 31 mars). Un rapprochement trimestriel entre les normes comptables IFRS et NCSP doit être détaillé sur la formule CC-8 (Rapprochement entre les IFRS et les NCSP). L'impact sur les états financiers doit être présenté par poste aux états financiers, tel que noté sur les formules appropriées, ainsi que les montants correspondants (actifs, passifs, avoir, revenus, charges et passif éventuel). Cette exigence s'applique seulement à : Énergie atomique du Canada Limitée, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, Société Radio-Canada, Corporation commerciale canadienne, Commission canadienne du lait, Construction de défense (1951) Limitée, Centre de recherches pour le développement international et VIA Rail Canada Inc.

Toutes les autres sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les NCSP comme méthode de comptabilité doivent identifier et décrire tout changement dans leurs conventions comptables sur la formule CC-7 (Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles). Ces changements doivent aussi inclure toute adoption anticipée de NCSP et une description du changement doit être fournie sur la formule ainsi que son impact sur la composante des états financiers de même que le montant rattaché à celui-ci.

18.2 Responsabilités

La responsabilité du président-directeur général de la société d'État ou autre entité consiste à :

- 1) s'assurer que les données financières sont préparées selon les instructions du présent chapitre et qu'elles sont soumises de façon exacte et complète à tous les égards;
- 2) identifier les programmes d'assurance et les fonds de garantie, c'est-à-dire :
 - a) déterminer les montants à rendre compte;
 - b) fournir une évaluation de la suffisance du fonds d'assurance ou de la provision, en fonction des normes du Bureau du surintendant des institutions financières, s'il y a lieu; et
 - c) fournir les informations sur les facteurs ou événements ayant eu ou qui auront une incidence importante sur les opérations ou la situation financière du fonds d'assurance ou de la provision;
- 3) s'assurer que les formules sont soumises selon les délais prescrits et accompagnées par une copie signée de la note d'accompagnement (voir la sous-section 18.4.12); et

- 4) s'assurer qu'une copie des états financiers vérifiés ou provisoires ou du rapport annuel est soumise dès que possible selon la sous-section 18.4.11.

Le président-directeur général peut déléguer à l'agent financier supérieur le pouvoir de signature. Il convient de remarquer que la certification des renseignements et la méthode de comptabilité utilisée dans la préparation des formules CC doivent être incluses sur la note d'accompagnement.

18.3 Définitions

Les définitions adoptées aux fins du présent chapitre sont données ci-dessous par ordre alphabétique :

Autres entités comptables – organisations non énumérées dans la LGFP qui rencontrent la définition de contrôle aux fins d'établissement de rapports financiers. Ces organisations sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Autres entités consolidées – autres entités, telles que définies ci-dessus, dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. Dans l'annexe A, ces sociétés portent l'indicatif (C).

Autre entreprise publique – société qui n'est pas considérée comme une société d'État au sens de la LGFP, mais qui est contrôlée par le gouvernement et tenue de rendre compte au Parlement de ses activités par l'intermédiaire d'un ministre fédéral dans la plupart des cas. Elle est apte à générer une portion importante de ses revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement et est autosuffisante. Dans l'annexe A, ces entités portent l'indicatif (E).

Emprunts – marchés conclus dans le but d'utiliser des fonds tels que des titres de créance (obligations), des billets à ordre et des emprunts à payer.

Filiale en propriété exclusive – société en propriété exclusive d'une ou de plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, chacune étant en propriété exclusive, directement ou indirectement, d'une ou de plusieurs sociétés d'État mères.

Gouvernement du Canada (gouvernement) – comme périmètre comptable, le gouvernement du Canada comprend l'ensemble des organisations qui sont contrôlées par le gouvernement.

Obligation contractuelle — représente une obligation écrite envers des organisations ou des individus de l'extérieur résultant de marchés et du point de vue financier, ces obligations contractuelles deviendront des passifs dans le futur.

Organisation gouvernementale — organisation pouvant comprendre un ministère, un organisme et toute autre organisation faisant partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. (Voir la liste complète à l'annexe B.)

Passif éventuel — obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs.

Programme d'assurance ou fonds de garantie — programme en vertu duquel l'assuré, une tierce partie (excluant les employés), verse une prime d'assurance qui est créditée à un fonds d'assurance ou de garantie ou à une provision administré ou tenu à jour par une société d'État entreprise. Le montant de la prime est fondé sur le montant estimatif du fonds d'assurance ou de la provision nécessaire pour répondre aux demandes éventuelles d'indemnisation et aux frais d'administration. Les programmes d'assurance, tels que l'assurance-groupe, les régimes dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Société d'État — société qui, au 31 mars, respecte la définition de l'[article 83 de la LGFP](#) ou de l'[article 85 de la LGFP](#). Sont comprises les sociétés énumérées aux parties I et II de l'annexe III de la LGFP ainsi que la Banque du Canada, le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre de recherches pour le développement international, la Société du Centre national des Arts et Téléfilm Canada (voir la liste complète à l'annexe A). Les filiales non consolidées en propriété exclusive sont également des sociétés d'État.

Société d'État consolidée — société d'État dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement. Dans l'annexe A, ces sociétés portent l'indicatif (C).

Société d'État entreprise — société d'État qui est apte à générer une portion importante de ses revenus par l'entremise d'activités commerciales à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement et qui est autosuffisante. Dans l'annexe A, ces sociétés portent l'indicatif (E).

18.4 Procédures

18.4.1 Préparation des formules

Tous les montants doivent être arrondis au millier de dollars près (ne pas inclure de décimales dans les formules CC puisqu'elles ont pour conséquence des problèmes d'arrondissement lors de la consolidation). Les soldes et les opérations de 100 000 \$ et plus doivent être présentés individuellement dans chacune des catégories/titres, à moins d'indications contraires.

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent communiquer les soldes impayés à la fin de chaque trimestre et les résultats cumulatifs des revenus et charges du 1^{er} avril à la fin de chaque trimestre et ce, pour certains éléments énumérés aux sous-sections 18.4.2 (actifs, passifs et avoir), 18.4.3 (revenus et charges), 18.4.4 (comptes de capital), 18.4.6 (renseignements supplémentaires sur les emprunts, passif éventuel et obligations contractuelles), 18.4.7 (modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles), 18.4.8 (rapprochement entre les IFRS et les NCSP) et 18.4.9 (programmes d'assurance). Pour les éléments mentionnés aux sous-sections 18.4.5 (renseignements supplémentaires annuels sur les immobilisations et les biens sous contrats de location-acquisition), communiquer les opérations effectuées du 1^{er} avril au 31 mars et les soldes au 31 mars.

Les soldes et les opérations avec les organisations gouvernementales ou les sociétés d'État et autres entités comptables doivent être présentés séparément sur les formules CC-1, CC-1a, CC-2 et CC-2a pour les postes de la situation financière et sur les formules CC-3, CC-3a et CC-3b pour les postes de revenus et de charges, (même s'ils ont été déduits d'un autre élément dans les états financiers de l'entité). De même, les formules CC-4, CC-4a et CC-4b doivent présenter les éléments touchant le surplus d'apport, les bénéfiques ou pertes accumulés, l'actif ou le passif net, le capital-actions, les autres comptes de capital/fonds, le cumul des autres éléments du résultat global et les gains ou pertes de réévaluation cumulés.

Les sociétés d'État et autres entités comptables créées au cours de l'exercice doivent être considérées comme faisant partie de la liste figurant à l'annexe A ou de la formule CC-12. Cela s'applique également aux filiales en propriété exclusive qui seront présentées dans les Comptes publics. Si une société d'État ou une autre entité est vendue ou privatisée, elle sera considérée comme exclue de la liste de l'annexe A ou de la formule CC-12 dans l'exercice suivant la vente ou lorsque la privatisation sera réalisée.

Lorsque des actions sont offertes à des tiers, réduisant ainsi la propriété du gouvernement à moins de 100 pour cent, la société d'État n'est plus en propriété exclusive et, ainsi, elle perd son statut de société d'État. Si l'organisation demeure sous le contrôle du gouvernement du Canada, la soumission des formules sera requise.

Advenant qu'elle n'est plus sous ce contrôle, le placement dans l'organisation est comptabilisé au coût et l'organisation est reclassée comme un placement de portefeuille.

Les opérations et les soldes suivants doivent être présentés en détail afin de faciliter le rapprochement des opérations entre le gouvernement du Canada et chaque société d'État ou autre entité comptable et entre les sociétés d'État ou autres entités comptables :

- les sommes à recevoir du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et autres entités consolidées et des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :
 - ces montants incluent les créances d'exploitation et les sommes à recevoir au titre de crédits parlementaires; et
 - les détails de toute émission de créances détenues par le gouvernement et de tous les soldes de primes ou d'escomptes non amortis liés à ces effets doivent aussi être communiqués.
- les passifs envers le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités consolidées et les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :
 - ces montants incluent les engagements liés au commerce;
 - le tableau sur les fonds pour les dépenses en capital reportées doit être rempli afin d'identifier la partie des crédits pour les immobilisations amortissables, l'amortissement ou tout autre ajustement nécessaire; et,
 - l'échéance des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour les exercices futurs, y compris les intérêts courus.
- les revenus et charges avec le gouvernement du Canada ou les autres sociétés d'État et autres entités comptables :
 - les revenus provenant de l'exploitation, les crédits de fonctionnement ou en capital, les placements, des subventions, les gains sur cession d'immobilisations et d'autres catégories de revenus.
 - les charges doivent être ventilées comme coûts des ventes/services, administration, subventions, frais financiers, pertes sur cession d'immobilisations et d'autres catégories de charges.

Veillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables lors de la préparation des formules CC. Les entités qui ne figurent pas sur cette formule sont considérées comme des tiers.

L'entité comptable suivante dresse un rapport relativement à deux ou plusieurs divisions ou séries d'opérations, fonds/programmes et/ou comptes spéciaux dans ses états financiers vérifiés. Afin de bien compiler les données de cette entité, plus de détails sont nécessaires pour identifier les divisions distinctes, fonds/programmes ou comptes spéciaux qui font partie de l'entité.

Un jeu complet de formules CC-1 à CC-8 et CC-10 doit être fourni pour la division, le fonds/programme ou le compte spécial suivant :
(Veuillez noter que les formules CC-9 et CC-11 ne sont pas présentement utilisées.)

Entité	Divisions/fonds/programmes/comptes spéciaux
--------	---

Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	
--	--

- | | |
|--|---|
| | - Compte de la Société
- Fonds de capital en fiducie
- Fonds pour prestations de cessation d'emploi |
|--|---|

18.4.2 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b – Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4, CC-2b-5, CC-2c, CC-2d et CC-2e – Passifs et avoir

18.4.2.1 Formules CC-1, CC-1a et CC-1b – Actifs, et CC-2, CC-2a, CC-2c, CC-2d et CC-2e – Passifs et avoir

Les formules CC-1 et CC-2 servent à faire la distinction entre les actifs financiers et non financiers, les passifs et les comptes de capital. Les actifs et les passifs sont à leur tour répartis entre les tiers, le gouvernement du Canada, les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ou les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les postes de la situation financière figurant sur les formules sont ceux les plus couramment utilisés. Les postes de la situation financière qui ne sont pas expressément mentionnés sur les formules devraient être identifiés séparément sous la rubrique « Autres », avec une description appropriée.

Les formules CC-1a et CC-2a sont nécessaires pour faciliter le rapprochement des débiteurs/créditeurs d'exploitation, des crédits parlementaires à recevoir/à payer entre le gouvernement du Canada et chaque société d'État ou autre entité comptable et entre les sociétés d'État et autres entités comptables. Les soldes de 1 million de dollars ou plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés pour obtenir le total figurant sur les formules CC-1 et CC-2. Ces renseignements complémentaires sont exigés pour le 31 mars seulement.

Pour les investissements avec le gouvernement du Canada et les sociétés d'État et autres entités comptables, divulgués sur la formule CC-1, les détails sur les escomptes/primes non amortis ou les gains/pertes non réalisés de la juste valeur des actifs financiers doivent figurer sur la formule CC-1a. Les caractéristiques du certificat d'investissement (p. ex. Obligations, bons du Trésor, etc.), ainsi que la série du certificat et la date d'échéance sont requises pour les ajustements dans les [Comptes publics du Canada](#). Prière de fournir des détails sur la formule CC-1a, s'il y a lieu, pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars.

Les emprunts contractés auprès de tiers figurant sur la formule CC-2 doivent inclure les intérêts courus. Le solde à la fin de la période doit concorder avec les soldes correspondants figurant sur la formule CC-6.

Les emprunts et effets à payer contractés auprès du gouvernement du Canada figurant sur la formule CC-2 doivent inclure les intérêts courus. Le solde à la fin de la période doit concorder avec les soldes correspondants figurant sur les formules CC-2e.

Remplir pour le 31 mars, s'il y a lieu, le tableau « Fonds pour les dépenses en capital reportées » sur la formule CC-2a pour les soumissions préliminaires et définitives.

L'avoir qui, selon la législation de la société, doit être utilisé pour le bénéfice de certains groupes de tiers, doit être présenté comme autre élément de passif, avec une description appropriée.

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent déclarer les informations en matière de leurs instruments financiers sur les formules CC-1b et CC-2c. Ces formules servent à recueillir de l'information sur les instruments financiers même quand ils sont aussi présentés ailleurs dans d'autres formules soumises par l'entité. Ces formules exigent les valeurs pour le gouvernement du Canada selon les normes comptables du secteur public (NCSP), les justes valeurs et les valeurs comptables du grand livre. Par contre, les valeurs selon les NCSP pour le gouvernement du Canada devraient être présentées **seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées**.

L'information sur les instruments financiers doit être divulguée pour les catégories suivantes d'actifs et de passifs financiers :

- actifs financiers disponibles à la vente;
- actifs financiers ou passifs financiers détenus à des fins de transaction ou à la juste valeur par le biais du résultat net;
- placements détenus jusqu'à leur échéance; et
- autres (veuillez préciser).

Veillez noter que le montant dans la colonne « Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada » sur la formule CC-1b désigne le montant évalué selon les NCSP canadiennes avant l'entrée en vigueur du nouveau SP 3450 – Instruments financiers, qui n'a pas encore été adopté par le gouvernement du Canada. Par conséquent, le SP 3030 – Placements temporaires, le SP 3040 – Placements de portefeuille et le SP 3050 – Prêts, sont toujours en vigueur dans l'évaluation de la « Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ».

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent divulguer le poste « passif environnemental » de la situation financière sur la formule CC-2. Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent également remplir la formule CC-2d qui sert à donner des informations plus détaillées en ce qui a trait au « passif pour l'assainissement des sites contaminés » et au « passif pour la restauration future d'une immobilisation ». Les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont déclaré un passif pour la restauration future d'une immobilisation doivent fournir une ventilation détaillée de cette catégorie incluant le taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada ainsi que le montant correspondant à chaque élément présenté. La formule CC-2d est seulement requise pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars. Veuillez noter que le passif éventuel rattaché aux sites contaminés, c.-à-d. assainissement lié à un litige, devrait être divulgué sur la formule CC-6a pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, et sur la formule CC-6b pour les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent présenter de l'information additionnelle sur les emprunts et effets à payer contractés auprès du gouvernement du Canada. La formule CC-2e exige des détails sur les (escomptes) / primes non amortis ainsi que les gains/ (pertes) non réalisés sur les emprunts ou effets payer contractés auprès du gouvernement du Canada. Cette information est utilisée afin d'éliminer tout gain ou perte non réalisé interorganisationnel, comme l'exige la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

18.4.2.2 Formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 – Passifs - Détails complémentaires, régime de retraite et autres avantages futurs des employés

Les formules CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3, CC-2b-4 et CC-2b-5 s'appliquent uniquement aux sociétés d'État et autres entités consolidées énumérées à l'annexe A. Les formules CC sont conçues pour communiquer des renseignements concernant les régimes de retraite et autres avantages futurs et servent à la préparation des *Comptes publics du Canada*.

Afin de présenter précisément l'information sur les régimes de retraite et avantages futurs des employés dans les *Comptes publics du Canada*, il est important que l'information fournie soit complète, exacte et présentée selon le format et les présentes instructions. Le gouvernement, les sociétés d'État et les autres entités peuvent comptabiliser et présenter différemment l'information dans leurs états financiers respectifs; cependant, quelques réarrangements ou modifications peuvent être nécessaires pour se conformer avec les conventions comptables suivies par le gouvernement et la présentation dans les formules CC.

Avant l'an dernier, lorsque les différences entre les normes comptables canadiennes (PCGR) et les normes comptables du secteur public (NCSP) étaient non significatives, la position du gouvernement du Canada était de permettre aux sociétés d'État et aux autres entités de rapporter les régimes de retraite et autres avantages futurs par le biais de formules CC selon leurs propres conventions comptables. Cependant, en 2011-2012, lorsque plusieurs sociétés d'État et autres entités ont adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS), des instructions spécifiques ont été émises afin de répondre aux exigences de conversion de l'IFRS aux NCSP pour les besoins de comptabilisation dans les *Comptes publics du Canada*. La seule exception à ces exigences fut l'utilisation du taux d'actualisation, plus spécifiquement, les sociétés d'État et autres entités ont pu continuer d'utiliser le taux d'actualisation selon les normes IFRS pour déterminer l'obligation pour avantages futurs selon les NCSP. Cette exception avait été permise afin que les sociétés d'État et autres entités n'aient pas à effectuer d'évaluation actuarielle supplémentaire requise selon les NCSP.

Cette année, la différence entre le taux d'actualisation selon les NCSP et IFRS est plus substantielle pour les avantages futurs des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés, ce qui nous amène à la conclusion que cette option n'est plus viable. Conséquemment, afin de s'assurer que l'information présentée dans les *Comptes publics du Canada* soit exempte de toute erreur matérielle, les sociétés d'État de même que les autres entités consolidées ayant adopté les normes IFRS et ayant des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés devront maintenant réévaluer annuellement leurs obligations au titre de prestations constituées pour les régimes de retraite et avantages futurs en fonction du taux d'actualisation requis dans les NCSP, lequel est défini comme étant le « Taux de rendement prévu sur les placements des régimes », et ce, pour des fins de présentation dans les formules CC. (**Note :** régimes capitalisés se réfèrent aux régimes dont des actifs sont mis de côté; ces régimes incluent également les régimes qui sont partiellement capitalisés et conséquemment sont déficitaires.) En 2012-2013, le solde d'ouverture de l'obligation au titre des prestations constituées devra être réévalué en utilisant le taux d'actualisation approprié et l'ajustement devra être reconnu immédiatement dans l'exercice courant comme étant une perte de réévaluation unique à la charge.

La réévaluation des régimes et avantages futurs non capitalisés dans l'exercice courant n'est pas obligatoire (**Note :** un régime non capitalisé fait référence à un régime pour lequel aucun actif n'est mis de côté). Cependant, ces organisations devront s'assurer de compléter une analyse de sensibilité afin que le Bureau du contrôleur général (BCG) soit en mesure d'évaluer la matérialité de l'impact de la différence d'utilisation du taux d'actualisation entre les IFRS et les NCSP. Dépendamment de la matérialité, et/ou des circonstances individuelles de chaque organisation, le BCG pourrait demander de l'information additionnelle ou demander des rapports spécifiques afin de s'assurer de la conformité aux NCSP.

Considérant la complexité de la comptabilisation des régimes de retraite et avantages futurs des employés et qu'aucune séance d'information n'a été dispensée cette année, ainsi que par le fait que l'an dernier l'approche de la conversion de IFRS aux NCSP n'était pas uniforme (p. ex. certaines organisations ont appliqué rétroactivement la transition alors que d'autres l'ont appliqué prospectivement; d'autres ont choisi de ne pas réévaluer leurs obligations selon le taux d'actualisation requis selon les NCSP alors que d'autres ont choisi de réévaluer), le BCG devra vraisemblablement communiquer avec quelques organisations afin de s'assurer que l'information captée, rapportée et consolidée le soit correctement pour les fins des *Comptes publics du Canada*.

Tel qu'à l'exercice précédent, les sociétés d'État et autres entités sont tenues de continuer de rapporter les gains et pertes actuariels à partir de la date de transition aux nouvelles normes comptables selon les NCSP (voir les directives fournies dans les sections connexes ci-dessous).

Les formules CC sont conçues afin que seuls les totaux combinés des régimes de retraite capitalisés, non capitalisés et avantages futurs des employés soient rapportés.

Dans l'assurance que les montants/éléments soient correctement comptabilisés et classifiés, l'utilisation de la catégorie « Autres » devrait être utilisée le moins possible (si la catégorie « Autres » est utilisée, fournir la description appropriée basée sur la nature du montant/élément).

Note : Au moment de remplir les formules CC, ne remplacez pas les cellules, plus particulièrement les cellules qui contiennent des formules pré-remplies (présentées dans les cellules grises).

CC-2b-1 – Rapprochement des actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Partie A :

Le but de la partie A de la formule CC-2b-1 est de rapprocher le montant des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que celui des autres avantages futurs avec le montant présenté dans l'état de la situation financière au 31 mars. Les montants doivent être inscrits comme suit :

Obligation au titre des prestations constituées, solde de clôture

Ce montant est reporté de la formule CC-2b-2 où il est calculé. Ce montant devrait être inscrit comme valeur négative sur la formule.

Actifs des régimes, solde de clôture

Ce montant est reporté de la formule CC-2b-2 où il est calculé. Ce montant devrait être inscrit comme valeur positive sur la formule.

Pertes ou (gains) actuariels nets non amortis

En 2011-2012, suivant la transition à IFRS, certaines sociétés d'État et autres entités ont choisi de reconnaître immédiatement au moment où ils sont encourus les gains et pertes actuariels dans leurs états financiers selon la base IFRS. Pour les fins des Comptes publics, toutes les organisations sont tenues de comptabiliser et de rapporter les gains et pertes actuariels survenus après la date de transition en conformité avec les NCSP. Conséquemment, les sociétés d'État et autres entités consolidées devront continuer de reporter les gains et pertes actuariels en les reportant et amortissant sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés. L'amortissement peut commencer dans la période suivant la reconnaissance de la perte/gain actuariel. L'amortissement accéléré peut survenir suivant une modification, compression ou règlement aux régimes.

Ce montant représente les gains ou (pertes) actuariels non amortis de la société d'État ou autre entité à la fin de l'exercice. Le montant devrait être inscrit comme une valeur négative pour un gain actuariel net non amorti et une valeur positive pour une perte actuarielle nette non amortie.

Montants comptabilisés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars

Si la date d'évaluation est autre que le 31 mars, les montants des cotisations de l'employeur effectuées aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs capitalisés ainsi que le montant des prestations versées directement par la société d'État ou autre entité pour les régimes de retraite non capitalisés entre la date d'évaluation et le 31 mars, devraient être inscrits dans le rapprochement pour en arriver au montant des actifs (passifs) des avantages futurs au 31 mars. Pour les régimes de retraite non capitalisés, les avantages versés par les sociétés d'État après la date d'évaluation devraient être enregistrés dans le rapprochement.

Provision pour moins-value

Ce montant représente l'excédent de la valeur ajustée de l'actif sur les avantages futurs prévus; le manuel comptable du secteur public fournit des indications pratiques sur le montant limite pouvant être reporté à l'actif au titre des prestations constituées.

Actifs (passifs) des avantages futurs, nets de la provision pour moins-value au 31 mars

Il est important de veiller à ce que le montant de l'actif (passif) des avantages futurs, nets de la provision pour moins-value au 31 mars, soit égal au montant présenté dans l'état des passifs et avoir (formule CC-2). Par conséquent, si ce montant ne correspond pas au montant sur la formule CC-2, les écarts doivent être expliqués dans la section « Autres montants non inclus dans le rapprochement ci-dessus ». Le détail de la nature du montant des écarts devra être fourni.

Renseignements supplémentaires

Pour les régimes déficitaires (régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés) et les régimes non capitalisés, fournissez une répartition détaillée de l'obligation au titre des avantages futurs et de la valeur des actifs (si applicable) des régimes au 31 mars.

Partie B :

Le but de la partie B de la formule CC-2b-1 est de fournir un tableau de continuité entre le rapprochement de l'actif (passif) découlant des avantages futurs et les gains (pertes) actuariels nets non amortis. Si le montant calculé ne correspond pas au montant de la partie A, le détail de la nature du montant des écarts devra être fourni. Les cellules grises contiennent des formules qui reportent l'information de d'autres formules CC; ces cellules ne doivent pas être remplacées. L'information sur les écarts doit être inscrite dans les cellules en blanc seulement (par ex. solde d'ouverture, ajustement de l'exercice précédent, ajustement unique).

CC-2b-2 – Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et de la valeur des actifs des régimes

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées est en fonction de la date d'évaluation de la société d'État ou d'une autre entité.

Tel que mentionné précédemment, à compter de l'exercice 2012-2013, toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les normes IFRS devront évaluer et inscrire dans les formules CC l'obligation au titre des prestations constituées des avantages futurs des régimes de retraite capitalisés selon les NCSP en utilisant le taux d'actualisation étant défini comme le « Taux de rendement prévu sur les placements des régimes ». Par conséquent, les organisations qui n'ont pas réévalué leurs obligations dans l'exercice 2011-2012 selon les NCSP, devront nécessairement ajuster le solde d'ouverture de l'obligation des prestations constituées de régimes capitalisés par une réévaluation unique de la perte due au changement du taux d'actualisation.

L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice doit être le montant de l'obligation au titre des prestations constituées déclaré à la fin de l'exercice sur la formule CC de l'exercice précédent.

Rapprochement de la valeur des actifs du régime

Cette partie du rapprochement vise uniquement les régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et les régimes de retraite à prestations déterminées partiellement capitalisés.

Les régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés n'ont pas de valeur d'actifs; par conséquent, aucun montant de cotisations et de prestations versées ne doit être rapporté dans le rapprochement. Cette présentation peut différer de la présentation utilisée dans les états financiers des sociétés d'État et autres entités, dans lesquels les prestations versées et le montant des cotisations correspondant peuvent être comptabilisés.

Le rapprochement des actifs du régime est basé sur la date d'évaluation de la société d'État ou de l'autre entité.

La valeur des actifs des régimes au début de l'exercice doit être le montant de la valeur des actifs du régime déclarée à la fin de l'exercice sur la formule CC de l'exercice précédent.

Les gains ou (pertes) actuariels sur les actifs du régime représentent la différence entre le rendement réel et le rendement prévu de la valeur des actifs. Le rendement prévu de la valeur des actifs et les gains (pertes) actuariels sur les actifs du régime doivent être présentés séparément. Une considération spéciale doit être accordée à cet élément, car la présentation exigée sur la formule CC peut varier de la présentation utilisée dans les états financiers des sociétés d'État et autres entités.

Les cotisations à recevoir des employés pour services passés ne sont pas incluses dans la valeur des placements, mais indiquées sur une ligne d'élément distincte.

Informations supplémentaires

Fournir les informations supplémentaires telles que demandées dans cette section.

CC-2b-3 – Charges

Les charges de l'exercice se composent des charges liées aux avantages futurs et de la charge d'intérêts nets lesquelles doivent toutes deux être déclarées séparément dans les formules CC-2b-3 et dans l'État des revenus et charges (formule CC-3).

Charge liée aux avantages futurs

La charge totale liée aux avantages futurs, telle que présentée à l'annexe justificative, est composée de la charge liée aux régimes à prestations déterminées, des dépenses de régimes à cotisations déterminées et des dépenses des régimes inter-employeurs comptabilisées comme des régimes à cotisations déterminées, le cas échéant.

Charges des régimes à prestations déterminées

Le montant lié à chaque élément des charges des régimes à prestations déterminées devra être fourni.

Cette année, la différence entre le taux d'actualisation dans les NCSP et IFRS est plus substantielle pour les avantages futurs des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisées, ce qui nous amène à la conclusion que l'utilisation du taux d'actualisation de l'IFRS n'est plus viable. Conséquemment, afin de s'assurer que l'information présentée dans les *Comptes publics du Canada* soit cohérente et exempte de toute erreur matérielle, les sociétés d'État de même que les autres entités consolidées ayant adopté les normes IFRS et ayant des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés devront maintenant réévaluer les soldes d'ouverture de leurs obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite et avantages futurs en fonction du taux d'actualisation requis dans les NCSP, lequel est défini comme étant le « Taux de rendement prévu sur les placements de régimes ». L'ajustement devra être reconnu immédiatement dans l'exercice courant comme étant une perte de réévaluation unique à la charge.

Le coût de l'employeur des prestations acquises (prestations acquises, nette des cotisations des employés), le coût des modifications, des règlements et des compressions aux régimes devraient être égaux aux montants rapportés dans le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées (formule CC-2b-2). L'amortissement des gains (pertes) actuariels se rapportant aux gains (pertes) actuariels après la date de transition aux nouvelles normes comptables est comptabilisé selon les NCSP. En vertu des NCSP, les pertes et les gains actuariels doivent être amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés. L'amortissement peut commencer dans la période suivant la reconnaissance des pertes ou des gains actuariels.

Un amortissement accéléré peut se produire suite à une modification, compression ou règlement aux régimes et le montant doit être rapporté sur une ligne distincte.

Les prestations contractuelles de cessation d'emploi comprennent les avantages relatifs au prolongement de la période d'admissibilité à la retraite anticipée, les indemnités de fermeture et les indemnités de départ découlant de la restructuration ou de la réduction de ses effectifs.

Lorsqu'un régime à prestations déterminées donne lieu à un actif au titre des prestations constituées, une provision pour moins-value correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif sur l'avantage futur prévu doit être constatée. Toute variation du montant de la provision pour moins-value doit être constatée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la variation se produit.

Charge d'intérêts nets

Le montant d'intérêt sur la moyenne de l'obligation au titre de prestations constituées et du rendement prévu sur la valeur moyenne des placements devrait être égal aux montants rapportés dans le rapprochement des actifs des régimes(formule CC-2b-2).

CC-2b-4 – Renseignements complémentaires

Cette section vise à donner un aperçu de tous les régimes d'avantages futurs comptabilisés par une société d'État ou une autre entité, ainsi que toutes les modifications apportées aux régimes au cours de l'exercice.

Aperçu des régimes d'avantages futurs

Le nom du régime d'avantages futurs et un bref aperçu du régime pour chaque catégorie indiquée sur la formule CC devront être fournis. L'aperçu est uniquement requis si celui-ci est différent de la description fournie dans le rapport annuel de l'exercice précédent de la société d'État ou de l'autre entité. Si la description du régime n'a pas changé, veuillez indiquer « Aucune modification » dans la colonne « Bref aperçu du régime ». Pour les catégories qui ne s'appliquent pas, veuillez indiquer « Ne s'applique pas » dans la colonne « Nom du régime ». Si le nombre de régimes d'avantages futurs d'une catégorie excède le nombre de lignes fournies, insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Aperçu de la politique de financement

Le nom du régime d'avantages futurs et un bref aperçu de la façon dont il est financé devra être fourni. Par exemple, le régime peut être financé par des cotisations des employés et de l'employeur, de même que par les revenus sur les placements, ou les retraités du régime peuvent cotiser sur des éléments spécifiques afin d'obtenir une couverture. Un bref aperçu est nécessaire seulement s'il est différent de la description fournie dans le rapport annuel de l'exercice précédent de la société d'État ou de l'autre entité. Si la description de la politique de financement n'a pas changé, veuillez indiquer « Aucun changement » dans la colonne « Bref aperçu ». Insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Aperçu des changements significatifs aux régimes au cours de l'exercice

Le cas échéant, fournissez le nom du régime d'avantages futurs et une description de la modification qui a été apportée au cours de l'exercice (c.-à-d., modification, compression ou règlement de régime).

Si le nombre de régimes d'avantages futurs d'une catégorie qui a été modifiée au cours de l'exercice excède le nombre de lignes fournies, insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Cotisations effectuées et prestations versées entre le 1^{er} avril et le 31 mars

Le montant des cotisations effectuées et des prestations versées dans les rapprochements peuvent couvrir une période de douze mois (c.-à-d., la période des sociétés d'État ou des autres entités) différente de la période de déclaration du gouvernement du Canada (1^{er} avril au 31 mars). Dans le même ordre d'idées, tous renseignements supplémentaires concernant le montant des cotisations effectuées et des prestations versées présentés dans le rapport annuel d'une société d'État ou d'une autre entité peuvent couvrir une période différente de la période de déclaration du gouvernement du Canada. Par conséquent, veuillez fournir le montant des cotisations effectuées et des prestations versées du **1^{er} avril au 31 mars**. Veuillez prendre note que le montant des cotisations effectuées vise uniquement les régimes à prestations déterminées capitalisés et partiellement capitalisés. Les régimes à prestations déterminées non capitalisés n'ont pas de valeur d'actif; par conséquent, aucun montant de cotisations ne doit être inscrit.

Les régimes de soins de santé et dentaires pour les employés à la retraite du gouvernement sont des régimes contributifs, ce qui signifie que des cotisations sont effectuées par les retraités afin d'obtenir la couverture de ces avantages sociaux. Si la société d'État ou l'autre entité a un régime d'avantages futurs contributif, fournissez le montant des cotisations effectuées par les membres à la retraite du **1^{er} avril au 31 mars**. S'il n'y a aucun régime d'avantages futurs contributif, inscrivez « S/O » dans la cellule prévue à cet effet. Les coûts et les prestations versées de la société d'État ou d'une autre entité doivent être présentés nets de ces cotisations dans les rapprochements et dans l'annexe justificative des dépenses.

CC-2b-5 – Hypothèses, évaluations actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses

Les taux utilisés pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge d'intérêts devraient être présentés dans le format spécifié à la formule CC.

Pour chaque régime d'avantages futurs, indiquez la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés. Si le nombre de régimes d'avantages futurs pour lesquels des renseignements sont requis excède le nombre de lignes fournies, insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Évaluations actuarielles

Pour chaque régime d'avantages futurs, indiquez la date de la plus récente évaluation pour les fins de capitalisation. Si le nombre de régimes d'avantages futurs pour lesquels des renseignements sont requis excède le nombre de lignes fournies, insérez des lignes supplémentaires au besoin.

Analyse de sensibilité

Toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées devront préparer une analyse de sensibilité dans le format spécifié à la formule CC.

Tel que mentionné précédemment, la réévaluation des régimes et avantages futurs non capitalisés selon les NCSP de l'exercice courant n'est pas obligatoire. Cependant, ces entités devront s'assurer de compléter l'analyse de sensibilité afin de permettre au BCG d'évaluer la matérialité de l'impact de la différence d'utilisation du taux d'actualisation entre les IFRS et les NCSP. Dépendamment de la matérialité, et/ou des circonstances individuelles de chaque organisation, le BCG pourrait demander de l'information additionnelle ou demander des rapports spécifiques nécessaires afin de s'assurer du respect des NCSP.

18.4.3 Formules CC-3, CC-3a et CC-3b – Revenus et charges et formule CC-3c – Autres éléments du résultat global

Opérations au titre des revenus et des charges par catégorie, présentées de façon cumulative du 1^{er} avril à la date de clôture du trimestre

Les revenus doivent être présentés en fonction de leur source, tels que : exploitation, crédits parlementaires, placements, subventions, gains sur cession d'immobilisations et autres catégories de revenus.

Les charges comprennent : coût des ventes et services, frais d'administration, coûts du régime de retraite et autres avantages futurs des employés, subventions, frais financiers, frais d'amortissement des immobilisations, impôt sur le revenu, pertes sur cession d'immobilisations et autres catégories de charges. L'information financière est cumulative du 1^{er} avril de chaque exercice à la date de clôture de chaque trimestre et inclut les chiffres préliminaires et définitifs au 31 mars couvrant les 12 derniers mois.

Lorsque des montants exacts ne sont pas disponibles, des estimations peuvent être utilisées.

Pour les différentes catégories de revenus et de charges, identifier les revenus et les charges des opérations conclues avec les organisations gouvernementales figurant à l'annexe B, les sociétés d'État et autres entités comptables figurant à l'annexe A ou sur la formule CC-12 ou avec des tiers, et classer ces montants dans la colonne pertinente. Veuillez noter que les charges d'amortissement se rattachent aux tiers.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC sont tenues de présenter séparément dans la formule CC-3 le net des ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net (même si cela avait été en déduction d'un autre élément dans les états financiers de l'entité). S'assurer que les montants déclarés sont correctement classés entre les opérations avec le gouvernement du Canada, les opérations avec les sociétés d'État ou autres entités comptables et les opérations avec des tiers afin de permettre le rapprochement avec la formule CC-1a.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent présenter le net des ajustements latents à la juste valeur des instruments financiers catégorisés à la juste valeur ainsi que les gains/pertes latents de change dans l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

Pour les soumissions préliminaires et définitives du 31 mars, présenter séparément sur les formules CC-3a et CC-3b par ministère, société d'État ou autre entité comptable chaque opération au titre des revenus et des charges conclue avec une organisation gouvernementale, une société d'État ou autre entité comptable faisant partie du périmètre comptable du gouvernement et totalisant 1 million de dollars et plus.

La formule CC-3a fournit le détail des revenus en provenance du gouvernement du Canada, des sociétés d'État ou autres entités comptables présenté sur la formule CC-3. Il faut présenter séparément les opérations avec les organisations gouvernementales, les sociétés d'État ou autres entités comptables totalisant 1 million de dollars et plus. Toutes les autres opérations doivent être regroupées et présentées en un seul montant; la liste détaillée est facultative. Prière d'insérer des lignes additionnelles dans la formule, si l'espace n'est pas suffisant.

Les montants de même que l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable appropriée doivent être énumérés selon la catégorie de revenus correspondante, si l'information est disponible.

La formule CC-3b est la formule équivalente pour présenter les opérations au titre des charges engagées auprès du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et autres entités comptables; seules les opérations totalisant 1 million de dollars et plus doivent être présentées; tout autre détail est facultatif.

Veillez noter que le total des revenus (formule CC-3a) et le total des charges (formule CC-3b) produits par le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables doivent correspondre aux totaux pertinents sur la formule CC-3.

Seules les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC sont tenues de déclarer les autres éléments du résultat global (OCI) sur la formule CC-3c. Les éléments de l'OCI devraient être répartis entre les OCI subséquentment reclassifiés en résultat net (c.-à-d. gains/pertes non réalisés survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente) qui sont présentés dans le Cumul des autres éléments du résultat global (formule CC-4b) et les OCI non-reclassifiés qui sont portés directement aux bénéfiques/pertes accumulés ou dans le surplus/déficit (formule CC-4) (c.-à-d. gains et pertes actuariels). S'assurer que les montants déclarés sont correctement classés entre les opérations avec le gouvernement du Canada, les opérations avec les sociétés d'État ou autres entités comptables et les opérations avec des tiers afin de permettre le rapprochement avec la formule CC-1a.

18.4.4 Formules CC-4, CC-4a et CC-4b – Comptes de capital

Les formules CC-4, CC-4a et CC-4b servent à présenter les opérations liées à l'avoir réparties entre le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables et les tiers.

a) *Surplus d'apport*

Les opérations telles que l'injection de nouveaux capitaux, les crédits parlementaires spéciaux, les dons ou les radiations exceptionnelles doivent être présentées selon leur source, soit le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables ou les tiers.

b) *Bénéfiques/pertes accumulés ou actif/passif net*

Les opérations telles que les dividendes, les transferts de fonds excédentaires ou de profits, les provisions et les radiations exceptionnelles doivent être présentées selon leur source, soit le gouvernement du Canada, les sociétés d'État et autres entités comptables ou les tiers. Les ajustements des exercices antérieurs doivent être décrits convenablement et expliqués de façon appropriée.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent exclure les gains/pertes réévalués (s'il y a lieu) de l'état de l'actif/passif net et les déclarer à l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

Tout changement de convention comptable qui entraîne un redressement doit être justifié en remplissant la formule CC-7 sur laquelle devra figurer une description du changement et l'incidence quantitative sur les postes aux états financiers.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC doivent présenter le total des OCI non-reclassifiés pour l'exercice (formule CC-3c) sur cette formule.

c) *Capital-actions*

Les opérations liées au capital-actions telles que les nouvelles émissions ou la restructuration du capital-actions doivent être présentées sur la formule CC-4a.

d) *Autres comptes de capital/fonds*

Le nom des autres comptes de capital/fonds doit être fourni. Veuillez prendre note que les retenues sont incluses dans cette catégorie. Les opérations liées à cette catégorie de compte de capital/fonds doivent être présentées et la nature des changements doit être expliquée sur la formule CC-4a.

e) *Cumul des autres éléments du résultat global*

La formule CC-4b sert à recueillir de l'information relative au cumul des autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Sur cette formule, les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent présenter le total des OCI reclassifiés pour l'exercice (selon la formule CC-3c) et les montants reclassifiés au résultat net au cours de l'exercice.

f) *Gains/pertes de réévaluation cumulés*

La formule CC-4b sert à recueillir de l'information sur les gains/pertes de réévaluation cumulés des sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont procédé à une adoption anticipée des NCSP 3450 – Instruments financiers, NCSP 2601 – Conversion des devises et NCSP 1201 – Présentation des états financiers.

Les montants présentés dans les gains/pertes de réévaluation cumulés proviennent généralement de deux sources :

- les gains et pertes non réalisés attribuables aux instruments financiers dans la catégorie juste valeur tels que les dérivés, les investissements de portefeuille dans les instruments d'avoir qui sont inscrits sur un marché actif; et
- les gains et pertes de changes non réalisés dans une devise étrangère.

Certaines entités ont plusieurs catégories de comptes de capital; les formules CC-4 et CC-4a doivent être utilisées pour présenter en détail les changements dans ces comptes de capital/fonds.

L'information financière ci-dessus est cumulative du 1^{er} avril à la date de clôture de chaque trimestre. Les montants préliminaires et définitifs de mars couvrent les informations financières pour une période de 12 mois.

Prière de noter que les soldes de fin de période des comptes de capital doivent concorder avec les comptes de capital correspondants déclarés sur la formule CC-2.

18.4.5 Formules CC-5, CC-5a, CC-5b et CC-5c – Renseignements supplémentaires annuels

Les formules CC-5⁽¹⁾, CC-5a⁽¹⁾, CC-5b et CC-5c⁽¹⁾ servent à présenter des renseignements et des opérations liés aux immobilisations, aux biens sous contrats de location-acquisition, aux obligations découlant de contrats de location-acquisition, aux politiques d'amortissement, à de l'information sur les œuvres d'art ou articles similaires et à d'autres informations supplémentaires.

⁽¹⁾ Les formules CC-5, CC-5a et CC-5c s'appliquent seulement aux **sociétés d'État et autres entités consolidées**, telles que présentées à l'annexe A ou sur la formule CC-12.

Il est important que l'information suivante soit fournie pour ainsi enregistrer correctement les soldes des immobilisations dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

a) Détails des opérations concernant les immobilisations

Le tableau présente en détail les opérations liées aux immobilisations et à l'amortissement pour la période de douze mois se terminant le 31 mars de l'exercice en cours. Les montants doivent être enregistrés comme suit :

Catégories d'immobilisations

Les catégories d'immobilisations représentent les catégories principales d'immobilisations corporelles et les travaux en cours sur les immobilisations corporelles.

Solde d'ouverture au 1^{er} avril

Le solde d'ouverture au 1^{er} avril représente le montant déclaré comme solde de clôture au 31 mars de la période précédente.

Ajouts durant l'exercice

Les ajouts durant l'exercice représentent le coût des immobilisations acquises au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Ventes, cessions et radiations

Les ventes, cessions ou radiations des immobilisations consistent en l'élimination du coût original des immobilisations vendues, échangées, disposées ou radiées au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Les ventes, cessions ou radiations de l'amortissement cumulé représentent l'élimination de l'amortissement cumulé reliée aux immobilisations qui ont été vendues, échangées, disposées ou radiées au cours de l'exercice.

Transferts des travaux en cours

Les transferts de travaux en cours aux catégories d'immobilisation sont déclarés sous cette colonne en inscrivant un montant négatif (réduction) contre le compte des travaux en cours et un montant positif (augmentation) contre l'immobilisation appropriée. L'incidence totale de ce transfert doit être nulle.

Autres opérations

Les autres opérations représentent tous les ajustements découlant des immobilisations et/ou de l'amortissement cumulé, à l'exception des acquisitions, ventes, cessions, radiations et les échanges.

Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir une description détaillée de l'ajustement.

Amortissement durant l'exercice

L'amortissement durant l'exercice représente la charge d'amortissement constatée en fonction de l'utilisation des immobilisations au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Solde de clôture au 31 mars

Le solde de clôture au 31 mars représente le coût original de l'actif qui appartient toujours à l'entité (immobilisations) ou le total de l'amortissement cumulé lié au solde de clôture des immobilisations.

Valeur comptable nette au 31 mars

Le montant net doit correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière en date du 31 mars de la période en cours sur la formule CC-1.

Produits de disposition des immobilisations au cours de l'exercice se terminant le 31 mars

Montants reçus pour les immobilisations vendues ou pour la valeur de reprise tels qu'indiqués au total sur une ligne séparée.

b)1) Détails des opérations concernant les biens sous contrats de location-acquisition

L'information suivante est requise :

Catégories de biens sous contrats de location-acquisition

Les catégories de biens sous contrats de location-acquisition représentent les catégories principales d'immobilisations louées.

Solde d'ouverture au 1^{er} avril

Le solde d'ouverture au 1^{er} avril représente le montant rapporté comme solde de clôture au 31 mars de la période précédente.

Ajouts durant l'exercice

Les ajouts durant l'exercice représentent le coût des biens sous contrats de location-acquisition au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Cessions et radiations

Les cessions et radiations consistent en l'élimination du coût original des biens sous contrats de location-acquisition aliénés ou radiés au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Les cessions ou radiations de l'amortissement cumulé représentent l'élimination de l'amortissement cumulé liée aux biens sous contrats de location-acquisition qui ont été aliénés ou radiés au cours de la période.

Transferts des travaux en cours

Les transferts de travaux en cours aux catégories d'immobilisation sont déclarés dans cette colonne en inscrivant un montant négatif (réduction) contre le compte des travaux en cours et un montant positif (augmentation) contre l'immobilisation appropriée. L'incidence totale de ce transfert doit être nulle.

Autres opérations

Les autres opérations représentent tous les ajustements découlant des biens sous contrats de location-acquisition et/ou de l'amortissement cumulé, à l'exception des ajouts, cessions et radiations.

Pour les autres opérations supérieures à 1 million de dollars, veuillez fournir une description détaillée de l'ajustement.

Amortissement durant l'exercice

L'amortissement durant l'exercice représente la charge d'amortissement constatée en fonction de l'utilisation des biens sous contrats de location-acquisition au cours de la période de douze (12) mois se terminant le 31 mars.

Solde de clôture au 31 mars

Le solde de clôture au 31 mars représente le coût original de l'actif qui appartient toujours à l'entité (biens sous contrats de location-acquisition) ou le total de l'amortissement cumulé lié au solde de clôture des biens sous contrats de location-acquisition.

Valeur comptable nette au 31 mars

Le montant net doit correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière en date du 31 mars de la période en cours sur la formule CC-1.

b)2) Obligations découlant de contrats de location-acquisition

L'information suivante est requise pour les contrats de location-acquisition ayant un solde total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail au 31 mars supérieur à 1 million de dollars. Tous les contrats de location-acquisition ayant un solde total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail inférieur à 1 million de dollars peuvent être regroupés et présentés ensemble sur la formule.

Identification du contrat de location-acquisition

Identifier le matériel par catégorie. Fournir le nom et l'emplacement des bâtiments.
Identifier l'emplacement des terrains et, s'il y a lieu, le bâtiment qui y est érigé.

Date d'entrée en vigueur et la durée du bail en années

Représente la date de début du bail ainsi que sa durée en années.

Total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail

Représente le total des paiements projetés ou convenus à être effectués pour la durée du bail, excluant les frais accessoires. Ce montant représente le total de l'obligation en cours.

Taux d'actualisation

C'est le taux utilisé pour calculer la valeur actualisée nette des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail et ce devrait être le moindre des taux du gouvernement pour les taux d'accroissement de l'emprunt (également dénommé [taux d'intérêt débiteur du Trésor](#)) et le taux d'intérêt implicite du bail, s'il est pratique de le déterminer.

Intérêts théoriques

Représentent les intérêts présumés inclus dans les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail en se servant du taux d'actualisation approprié. Veuillez noter que les frais accessoires doivent être exclus du total des paiements minimaux lors du calcul des intérêts théoriques.

Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition

Représente le solde des paiements résiduels en vertu d'un bail, moins les intérêts théoriques et les frais accessoires. Ce montant doit correspondre au montant déclaré sur la formule CC-2.

Paiements exigibles pour les cinq prochains exercices consécutifs et ultérieurs

Dans ces colonnes, le total des paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail et les intérêts théoriques sont répartis par exercice et doit concorder avec le total déclaré.

Tous les baux dont le total des paiements résiduels en vertu d'un bail au 31 mars est inférieur à 1 million de dollars doivent être déclarés en un seul paiement sur une seule ligne. Dans ce cas, les colonnes représentant la date d'entrée en vigueur, la durée du bail et le taux d'actualisation n'ont pas besoin d'être remplies. Toutes les autres colonnes restantes doivent être remplies.

Frais d'intérêts encourus provenant de contrats de location-acquisition au cours de l'exercice

Partie des paiements effectués au cours de l'exercice représentant la partie des intérêts.

c) Renseignements supplémentaires sur les immobilisations

Le détail des immobilisations administrées par la société d'État ou autre entité comptable, mais détenues au nom du gouvernement, d'un ministre ou d'une autre organisation gouvernementale, dont le coût ou une partie du coût n'est pas inscrit dans les états financiers. Cette information sera utilisée pour évaluer l'intégralité de l'établissement de rapports des immobilisations par tous les ministères et organisations gouvernementales.

Les trois pièces d'information suivantes sont requises **seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées** pour la présentation d'informations par voie de notes dans les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada :

- De l'information lorsque l'organisation a acquis des immobilisations du gouvernement qui ont été inscrites à une valeur autre que son coût d'origine lors de l'acquisition (par ex. un bien qui a été transféré par le gouvernement à la valeur marchande).
- De l'information lorsque l'organisation a reçu un apport sous forme d'immobilisation corporelle au cours de l'exercice.
- Une description du bien et de son utilisation par l'organisation lorsque les immobilisations corporelles de la société ont été constatées à la valeur nominale.

d) Politiques d'amortissement et autres renseignements supplémentaires

Le tableau sur les politiques d'amortissement représente la méthode d'amortissement utilisée par catégorie d'actif ainsi que la durée de vie utile ou le taux applicable pour chaque compte d'actif et ce, recommandé par la politique d'amortissement.

Lorsque les différentes composantes d'un élément d'une immobilisation corporelle ont une durée de vie utile différente, elles peuvent être comptabilisées séparément et être amorties sur leur durée de vie respective. Lorsque cette méthode est employée, le tableau sur les politiques d'amortissement doit présenter la durée de vie utile ou le taux applicable selon un intervalle de durée de vie utile ou de taux applicables pour chacune des catégories d'actif.

De l'information additionnelle sur les œuvres d'art ou articles similaires est également requise pour la présentation de notes aux états financiers consolidés. De l'information est requise si l'organisation détient des collections de musées, des œuvres d'art ou des trésors historiques qui ont une valeur culturelle, esthétique ou historique justifiant de les préserver perpétuellement. Le cas échéant, fournir une brève description ainsi que la valeur comptable nette.

18.4.6 Formules CC-6, CC-6a et CC-6b – Renseignements supplémentaires

La formule CC-6 sert à présenter les opérations d'emprunt, les intérêts courus, les échéances d'emprunts et les devises d'emprunts auprès de tiers.

a) Emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie trimestriellement par toutes les sociétés d'État et autres entités. Elle présente les opérations brutes d'emprunt, les intérêts courus et le remboursement auprès de tiers, en distinguant les emprunts garantis par le gouvernement des autres emprunts.

Veillez noter que les nouveaux emprunts sont cumulatifs du 1^{er} avril jusqu'à la fin de la période et ne constituent pas de nouveaux emprunts enregistrés pour le trimestre actuel. Le solde d'ouverture au 1^{er} avril doit correspondre à celui rapporté au 31 mars de l'exercice précédent et ne doit pas changer durant l'exercice.

Les emprunts garantis par le gouvernement ne se limitent pas nécessairement aux emprunts des sociétés d'État mandataires de Sa Majesté. Les lois constitutives ou les lois habilitantes peuvent aussi formellement énoncer l'état de la garantie des emprunts.

b) Échéances d'emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice, doit présenter les remboursements minimaux d'emprunts pour les cinq prochains exercices et doit inclure les intérêts courus. L'information est demandée pour le 31 mars de la période en cours et elle doit correspondre au montant figurant sur la formule CC-2. De plus, il faut calculer le taux d'intérêt moyen pour tous les montants de chacun des cinq exercices et des exercices ultérieurs. Si des emprunts sont assortis d'un taux variable ou d'un taux préférentiel majoré, le total des emprunts et le taux d'intérêt estimatif doivent être divulgués dans une note au tableau.

Le détail par instrument d'emprunt doit être déclaré seulement par les entités consolidées et le total doit être déclaré par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables. Les remboursements minimaux d'emprunts doivent correspondre au montant figurant comme poste de la situation financière sur la formule CC-2, ainsi qu'avec le montant d'emprunt contracté auprès de tiers indiqué en a) sur la formule CC-6.

c) Devises des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice et le montant total des emprunts contractés auprès de tiers, y compris les intérêts courus au 31 mars de l'exercice en cours, doivent être répartis selon les montants à payer en devises ou en dollars canadiens. Le montant de la valeur équivalente en dollars canadiens doit être présenté et le montant total doit concorder en total au montant figurant comme poste de la situation financière sur la formule CC-2 et aux remboursements minimaux d'emprunts énumérés en b) sur la formule CC-6.

d) Modalités et conditions des instruments d'emprunt

Cette partie de la formule doit être remplie à chaque exercice par les entités consolidées seulement et doit fournir le détail des modalités et conditions de chacun des instruments d'emprunt.

Passif éventuel et obligations contractuelles

La formule CC-6a sert à présenter le passif éventuel et les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

La formule CC-6b sert à présenter les obligations contractuelles et le passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées seulement. Les entités devraient consulter au besoin les NCSP : soit le SP 3300 - Passifs éventuels, le SP 3310 - Garanties d'emprunts et le SP 3390 - Obligations contractuelles.

e) Passif éventuel

Le passif éventuel, tel que présenté dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada, doit être déclaré par catégorie principale. Les formules CC-6a et CC-6b sont utilisées pour décrire les catégories du passif éventuel. Ces catégories peuvent inclure, par ex. : réclamations et litiges, garanties de prêt, passif éventuel associé à des sites contaminés, etc. Le passif éventuel associé à des sites contaminés représente des coûts approximatifs d'assainissement pour lesquels l'obligation du gouvernement d'encourir ces coûts demeure incertaine, c.-à-d. assainissement associé au litige. Les estimations reliées à l'assainissement des sites contaminés pour lesquels l'obligation du gouvernement d'encourir ces coûts a été évaluée et jugée doivent être déclarées sur la formule CC-2d - Passif pour l'assainissement des sites contaminés.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent remplir la formule CC-6a trimestriellement. Le total de tous les passifs éventuels connus doit être inscrit sous la bonne catégorie.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent remplir la formule CC-6b trimestriellement. Tous les passifs éventuels exigeant une divulgation doivent être inscrits sous la bonne catégorie. Pour les réclamations légales et les litiges, le montant demandé par le plaignant, la meilleure estimation possible du conseiller légal du passif potentiel et la meilleure estimation possible de la haute direction doivent également être rapportés. Lorsqu'aucune estimation ne peut être faite pour ces montants, présenter la valeur comme I/E (inestimable). Pour les garanties, une liste complète doit être fournie. Pour chacune des garanties, veuillez fournir la limite autorisée, les principaux montants à recouvrer et le montant de la provision enregistrée (le cas échéant).

Une distinction devrait être faite entre les éléments qui ont été enregistrés comme passifs et ceux qui font l'objet d'une divulgation.

f) Obligations contractuelles

On y retrouve deux formules différentes selon la catégorie d'entité (telle qu'énumérée à l'annexe A ou la formule CC-12).

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques doivent remplir la formule CC-6a. Inclure toutes les obligations contractuelles au 31 mars.

Les sociétés d'État et autres entités consolidées doivent remplir la formule CC-6b pour inscrire toutes les obligations contractuelles ayant un solde impayé au 31 mars qui dépasse 10 millions de dollars par projet ou par opération individuelle, si celle-ci ne fait pas partie d'un projet.

18.4.7 Formule CC-7 – Modification de conventions comptables ou opérations inhabituelles

La formule CC-7 sert à recueillir de l'information sur les modifications de conventions comptables ou les opérations inhabituelles. La description de la modification et l'incidence de celle-ci sur les états financiers doivent être divulgués et, ce, pour chaque modification de convention comptable. Les détails, incluant les montants en dollars, s'appliquent à chaque modification de convention comptable.

La classification d'une opération comme étant inhabituelle demande un jugement significatif. Les opérations inhabituelles se situent généralement en dehors des activités normales de fonctionnement de l'entité, et par conséquent, ne sont pas susceptibles de se produire sur une base régulière. Les opérations inhabituelles importantes sont inscrites sur la formule CC-7 et peuvent être divulguées séparément dans les [Comptes publics du Canada](#). Veuillez inclure une brève description de toute opération inhabituelle survenue au cours de la période et pouvant occasionner un écart entre les conventions comptables et celles utilisées par le gouvernement.

Les conventions comptables des sociétés d'État et autres entités consolidées doivent se conformer aux conventions comptables utilisées par le gouvernement du Canada. Veuillez inclure une brève description de toute opération inhabituelle survenue au cours de la période et pouvant occasionner un écart entre les conventions comptables et celles utilisées par le gouvernement. Une description ainsi que l'incidence sur les états financiers doivent être fournies lorsqu'une interprétation comptable s'appuie sur une autre source principale de principes comptables généralement reconnus.

L'adoption anticipée de conventions comptables, y compris l'adoption anticipée des NCSP, qui peuvent différer des politiques comptables du gouvernement, doivent être divulguées sur cette formule CC, avec une description de l'incidence sur les postes aux états financiers, ainsi que les montants qui s'y rattachent.

18.4.8 Formule CC-8 – Rapprochement entre les Normes internationales d'information financière et les normes comptables du secteur public

Les sociétés d'État consolidées qui ont adopté les IFRS doivent remplir la formule CC-8 trimestriellement. Sur cette formule, le rapprochement entre les normes comptables IFRS et NCSP doit être décrit, ainsi que l'incidence sur les états financiers et ce, par poste aux états financiers avec le montant qui s'y rattache, tel que présenté sur les formules liées aux actifs, aux passifs, l'avoir, les revenus, les charges et le passif éventuel.

18.4.9 Formule CC-10⁽²⁾ – Programmes d'assurance

Ne s'applique qu'à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), à Exportation et Développement Canada (EDC) et à d'autres sociétés d'État ou entités comptables administrant des programmes d'assurance auprès de tiers.

Exigences générales :

- a) Une formule CC-10 distincte pour chaque programme d'assurance administré.
- b) Les montants déclarés devraient être présentés de manière comparative, soit les montants de la période en cours avec ceux de la période précédente.
- c) Tout redressement des montants de la période précédente et toute variation importante d'un trimestre à l'autre, doivent être expliqués.

Exigences particulières :

- 1) le montant d'assurance en vigueur à la date de déclaration;
- 2) les soldes d'ouverture du fonds au 1^{er} avril de la période en cours et de la période précédente;
- 3) le total des revenus portés au crédit du fonds pour la période allant du 1^{er} avril à la fin du trimestre déclaré, classés comme primes et droits, revenus de placement, crédits parlementaires et autres revenus et le total des revenus pour la période;
- 4) le total des charges imputées au fonds pour la période allant du 1^{er} avril à la fin du trimestre déclaré, classés comme pertes sur indemnités versées ou provision pour indemnités payées, intérêts versés sur emprunts des sociétés, frais d'administration, fonds retournés au gouvernement et autres charges, et le total des charges pour la période;
- 5) le bénéfice (perte) pour la période;
- 6) le solde de clôture du fonds à la date de déclaration. Ce solde doit concorder avec les totaux relatifs déclarés au grand livre du fonds des sociétés ainsi qu'avec le total de la ligne (A) plus ou moins la ligne (D) apparaissant sur la formule CC-10. Exportation et Développement Canada ne déclare que les revenus et charges sur la formule CC-10 ainsi que les notes appropriées relatives à la provision tenue à jour par la société;

- 7) le montant net des indemnités versées et courues pendant l'exercice à la date de déclaration. Ce montant représente la différence entre les indemnités versées et les montants provenant de la vente des actifs correspondants ou d'autres recouvrements. Pour la période se terminant le 31 mars d'un exercice donné, ce montant doit couvrir une période de 12 mois, du 1^{er} avril au 31 mars;

Pour les rapports trimestriels, le montant déclaré doit être le montant des indemnités nettes versées du 1^{er} avril à la fin du trimestre sur lequel porte le rapport. Les montants déclarés pour l'exercice précédent doivent être déclarés sur la même base de présentation et tout redressement de montants de l'exercice précédent doit être expliqué. Un montant négatif (excédent) doit être divulgué dans le cas où les recouvrements excèdent les indemnités versées. Identifier ce surplus par le signe moins « - » placé devant le montant divulgué.

S'il n'y a aucune indemnité et aucun recouvrement en raison de l'inactivité du fonds, l'abréviation pour sans objet « s.o. » doit être utilisée.

Remarque : Les montants des indemnités nettes déclarées doivent être cumulatifs dans tout compte rendu – p. ex., le compte rendu du 31 décembre couvre les montants des indemnités nettes des neuf mois, avril à décembre, et ne doit pas être limitée aux mois d'octobre, novembre et décembre.

- 8) la moyenne des indemnités nettes annuelles versées au cours des soixante derniers mois (5 ans). Pour les comptes rendus couvrant des périodes se terminant le 31 mars d'un exercice donné, ce montant doit couvrir une période de 60 mois, du 1^{er} avril au 31 mars et ce, pour l'exercice en cours et les quatre exercices antérieurs;

Pour les rapports trimestriels, le montant à déclarer doit couvrir une période de 60 mois se terminant à la date de déclaration du trimestre – p. ex. du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2013 pour l'exercice en cours, de même que pour les cinq exercices antérieurs se terminant le 30 septembre de l'exercice précédent. Les montants déclarés pour l'exercice précédent et les trimestres doivent être sur la même base de présentation et tout redressement de montants de l'exercice précédent doit être expliqué. Un montant négatif (excédent) doit être divulgué dans le cas où les recouvrements excèdent la moyenne des indemnités payées des soixante derniers mois.

S'il n'y a aucune indemnité et aucun recouvrement en raison de l'inactivité du fonds, l'abréviation pour sans objet « s.o. » doit être utilisée.

- 9) lorsqu'une évaluation actuarielle liée à la suffisance du fonds ou à la provision est initiée, les résultats doivent être divulgués par voie de note; et

- 10) les facteurs ou événements qui ont eu une incidence importante sur les opérations ou la situation financière du fonds d'assurance ou de la provision, survenus au cours de la période déclarée. Une description concise de ces événements et des facteurs doit être préparée pour permettre, si nécessaire, une divulgation adéquate de notes en bas de page au Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires du gouvernement.

⁽²⁾ Les numéros de formule CC-9 et CC-11 sont réservés pour utilisation future.

18.4.10 Formule CC-12 – Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Afin d'aider à la préparation des formules CC, une liste des sociétés d'État et des autres entités comptables est incluse pour un accès plus facile. Cette même liste se trouve à l'annexe A du présent chapitre.

18.4.11 Rapport annuel

Toutes les sociétés d'État et autres entités comptables doivent transmettre une copie de leurs états financiers vérifiés au Conseil du Trésor, en vertu de l'[article 150 de la LGFP](#).

Pour les sociétés d'État mères dont leurs filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidées, une copie des états financiers vérifiés de la société d'État mère et de chacune des filiales en propriété exclusive sont requises.

Adresse pour fins de soumission :

Jessica Murrell
Gestionnaire de l'information
Secteur des opérations gouvernementales
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier - Étage 7
140, rue O'Connor
Ottawa, Canada K1A 0R5

Transmission par télécopieur : 613-957-0160

Transmission par courriel : Jessica.Murrell@tbs-sct.gc.ca

18.4.12 Fréquence des rapports

Les sociétés d'État et autres entités comptables dont les revenus annuels prévus s'élèvent à moins de 10 000 000 \$ doivent remplir leurs formules CC uniquement pour les soumissions **préliminaires et définitives au 31 mars**. Les prévisions de revenus annuels doivent correspondre à l'exercice du gouvernement (c.-à-d. du 1^{er} avril au 31 mars). S'il y a lieu, une lettre de confirmation à cet effet, dûment signée par l'agent mentionné à la section 18.2, doit être transmise au receveur général au plus tard le 31 juillet. Veuillez noter que cette date correspond également à la date limite de soumission du compte rendu du 30 juin.

À compter du 31 mars et pour chacun des trimestres suivants, chaque société d'État et autre entité comptable est tenue de soumettre les formules CC selon le calendrier sommaire suivant.

Formules CC	31 mars préliminaires	31 mars définitives	30 juin	30 sept.	31 déc.
CC-1	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-1a	Toutes	Toutes			
CC-1b	Toutes	Toutes			
CC-2	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-2a	Toutes	Toutes			
CC-2b-1 à CC-2b-5	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-2c	Toutes	Toutes			
CC-2d	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-2e	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques			
CC-3	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-3a	Toutes	Toutes			
CC-3b	Toutes	Toutes			
CC-3c	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾
CC-4	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-4a	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-4b	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-5	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-5a	Entités consolidées	Entités consolidées			

Formules CC	31 mars préliminaires	31 mars définitives	30 juin	30 sept.	31 déc.
CC-5b	Toutes	Toutes			
CC-5c	Entités consolidées	Entités consolidées			
CC-6	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-6a	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽³⁾
CC-6b	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées ⁽³⁾	Entités consolidées ⁽³⁾	Entités consolidées ⁽³⁾
CC-7	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-8 ⁽⁴⁾	Entités consolidées	Entités consolidées	Entités consolidées ⁽³⁾	Entités consolidées ⁽³⁾	Entités consolidées ⁽³⁾
CC-10 ⁽⁵⁾	Toutes	Toutes	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾	Toutes ⁽³⁾
CC-12	Liste des sociétés d'État et autres entités comptables				

Veillez noter que « Toutes » veut dire toutes les entités énumérées à l'annexe A.

- ⁽³⁾ Les organisations dont les revenus annuels prévus s'élèvent à moins de 10 000 000 \$, tels que décrites à la sous-section 18.4.12, sont exemptés d'une divulgation trimestrielle.
- ⁽⁴⁾ S'applique seulement aux sociétés d'État consolidées qui ont adopté les IFRS comme méthode de comptabilité.
- ⁽⁵⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État ou autres entités comptables qui administrent des programmes d'assurance capitalisés.

Les dates limites de soumission sont les suivantes :

Date du compte rendu	Date limite de soumission
31 mars (montants préliminaires)	30 avril
31 mars (montants définitifs)	31 mai
30 juin	31 juillet
30 septembre	31 octobre
31 décembre	31 janvier

Le rapport du 31 mars (montants définitifs) est pour publication dans les [Comptes publics du Canada](#). Si les montants préliminaires ne subissent aucune modification, il n'est pas nécessaire de produire un rapport définitif; dans un tel cas, un courriel suffit.

La soumission d'informations exactes et complètes en temps opportun, par toutes les organisations faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, est essentielle à la préparation en temps opportun des [Comptes publics du Canada](#). Il est impératif que cette information soit soumise dans les délais prescrits.

18.4.13 Présentation des formules

Une note d'accompagnement est incluse pour résumer les formules à remettre. Cette note exige la signature du président-directeur général ou de l'agent financier supérieur afin de certifier l'information soumise et la méthode de comptabilité utilisée dans la préparation des formules CC.

La note énonce les exigences du présent chapitre du MRG pour le compte rendu des résultats et de la situation financière des sociétés d'État et autres entités comptables, ainsi que le compte rendu des programmes d'assurance administrés par les sociétés d'État et autres entités comptables.

Les sociétés d'État et autres entités comptables doivent transmettre une copie de leurs formules pour les dates limites (voir la sous-section 18.4.12) par la poste ou par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les formules CC dans un format Excel (.xls) sont disponibles pour téléchargement à la page Web portant sur les [Instructions des comptes publics pour les sociétés d'État et autres entités comptables](#) ou sur demande en faisant parvenir un courriel à : CPCControl.PACControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Adresse pour fins de soumission :

Directrice
Direction des rapports des comptes publics et centraux
Direction générale de la Comptabilité, gestion bancaire
et rémunération
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III, Étage 13A1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Transmission par télécopieur : 819-956-8400

Transmission par courriel : CPCControl.PACControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

18.5 Demandes de renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Julien Maynard
Analyste financier
Section des comptes publics
Direction des rapports des comptes publics et centraux

Téléphone : 819-956-1848
Télécopieur : 819-956-8400
Courriel : julien.maynard@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Annexe A
Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Liste des sociétés d'État, telles qu'énumérées à l'[annexe III](#) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

Partie I

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (C)
Administration de pilotage de l'Atlantique (E)
Administration de pilotage des Grands Lacs (E)
Administration de pilotage des Laurentides (E)
Administration de pilotage du Pacifique (E)
Administration du pont Blue Water (E)
Autorité du pont Windsor-Détroit (E)
Banque de développement du Canada (E)
Commission canadienne du lait (C)
Commission canadienne du tourisme (C)
Commission de la capitale nationale (C)
Conseil canadien des normes (C)
Construction de défense (1951) Limitée (C)
Corporation commerciale canadienne (C)
Énergie atomique du Canada, Limitée (C)
Exportation et développement Canada (E)
Financement agricole Canada (E)
Institut de la statistique des premières nations (C)
Marine Atlantique S.C.C. (C)
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (C)
Musée canadien de la nature (C)
Musée canadien des civilisations (C)
Musée canadien des droits de la personne (C)
Musée des beaux-arts du Canada (C)
Musée national des sciences et de la technologie (C)
Office de commercialisation du poisson d'eau douce (E)
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (C)
Ridley Terminals Inc. (E)
Société canadienne d'hypothèques et de logement (E)
Société d'assurance-dépôts du Canada (E)
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie (C)
Société d'expansion du Cap-Breton (C)
Société des ponts fédéraux Limitée, La (C)
Société immobilière du Canada Limitée (E)
VIA Rail Canada Inc. (C)

Annexe A (suite)

Liste des sociétés d'État et autres entités comptables (suite)

Partie II

La Corporation de développement des investissements du Canada (E)
Monnaie royale canadienne (E)
Société canadienne des postes (E)

Liste des autres sociétés d'État

Banque du Canada (E)
Centre de recherches pour le développement international (C)
Conseil des Arts du Canada (C)
Filiales en propriété exclusive de La Société des ponts fédéraux Limitée (C)
 Corporation du Pont international de la Voie maritime, Limitée, La
 Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée
 Société du Pont de la rivière Ste Marie
Fondation canadienne des relations raciales (C)
Office d'investissement du régime de pensions du Canada (E)⁽¹⁾
Office d'investissement du régime de pensions du secteur public (E)⁽²⁾
Parc Downsview Park Inc. (E)
PPP Canada Inc. (C)
Société de la gestion Hibernia (E)
Société du Centre national des Arts (C)
Société du Vieux-Port de Montréal Inc. (C)
Société Radio-Canada (C)
Téléfilm Canada (C)

Toute société d'État créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Annexe A (suite)

Liste des sociétés d'État et autres entités comptables (suite)

Liste des autres entreprises publiques

Administration portuaire de Belledune (E)
Administration portuaire de Halifax (E)
Administration portuaire de Hamilton (E)
Administration portuaire de Montréal (E)
Administration portuaire de Nanaimo (E)
Administration portuaire de Port Alberni (E)
Administration portuaire de Prince Rupert (E)
Administration portuaire de Québec (E)
Administration portuaire de Saint John (E)
Administration portuaire de St-John's (E)
Administration portuaire de Sept-Îles (E)
Administration portuaire de Thunder Bay (E)
Administration portuaire de Toronto (E)
Administration portuaire de Trois-Rivières (E)
Administration portuaire Vancouver-Fraser (E)
Administration portuaire de Windsor (E)
Administration portuaire du Saguenay (E)
Commission canadienne du blé, La (E)

| Toute autre entreprise publique créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Annexe A (fin)
Liste des sociétés d'État et autres entités comptables (fin)

Liste des autres entités consolidées

Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (C)
Fondation autochtone de guérison (C)
Fondation canadienne pour l'innovation (C)
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable (C)
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (C)

Toute autre entité créée au cours de l'exercice doit être considérée comme faisant partie de la liste ci-dessus.

Pour obtenir les listes à jour des sociétés d'État en vertu de l'[annexe III de la LGFP](#), d'autres sociétés d'État, d'autres entreprises publiques et d'autres entités, prière de s'adresser à la « Direction des rapports des comptes publics et centraux ».

(E) Société d'État entreprise et autre entreprise publique
(C) Entité consolidée

- (1) La société est exclue du périmètre comptable du gouvernement puisqu'elle gère par l'entremise du Régime de pensions du Canada des fonds n'appartenant pas au gouvernement.
- (2) La société n'a pas à se conformer aux instructions du présent chapitre puisque ses activités sont déjà incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilité concernant les régimes de retraite.

Annexe B

Liste des organisations gouvernementales (ministères et organismes) (portefeuille ministériel par ordre alphabétique)

Affaires étrangères et Commerce international

Ministère

Agence canadienne de développement international

Commission mixte internationale (section canadienne)

Affaires indiennes et du Nord canadien

Ministère

Commission canadienne des affaires polaires

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Greffe du Tribunal des revendications particulières

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence du revenu du Canada

Agriculture et Agroalimentaire

Ministère

Agence canadienne d'inspection des aliments

Commission canadienne des grains

Anciens Combattants

Ministère

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Citoyenneté et Immigration

Ministère

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Conseil du Trésor

Secrétariat

Commissariat au lobbying

Commissariat à l'intégrité du secteur public

École de la fonction publique du Canada

Annexe B (suite)

**Liste des organisations gouvernementales
(ministères et organismes)
(portefeuille ministériel par ordre alphabétique) (suite)**

Conseil privé

Ministère

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité

Commissariat aux langues officielles

Directeur général des élections

Secrétariat de la Commission des nominations publiques

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Défense nationale

Ministère

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Centre de la sécurité des télécommunications

Comité des griefs des Forces canadiennes

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Environnement

Ministère

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence Parcs Canada

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Finances

Ministère

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Bureau du surintendant des institutions financières

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Tribunal canadien du commerce extérieur

Vérificateur général

Gouverneur général

Annexe B (suite)

**Liste des organisations gouvernementales
(ministères et organismes)
(portefeuille ministériel par ordre alphabétique) (suite)**

Industrie

Ministère

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Agence spatiale canadienne

Commission du droit d'auteur

Conseil de recherches en sciences humaines

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil national de recherches du Canada

Greffe du Tribunal de la concurrence

Statistique Canada

Justice

Ministère

Bureau du directeur des poursuites pénales

Commissaire à la magistrature fédérale

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Commission canadienne des droits de la personne

Cour suprême du Canada

Service administratif des tribunaux judiciaires

Tribunal canadien des droits de la personne

Parlement

Bibliothèque du Parlement

Chambre des communes

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Conseiller sénatorial en éthique

Sénat

Annexe B (suite)

**Liste des organisations gouvernementales
(ministères et organismes)
(portefeuille ministériel par ordre alphabétique) (suite)**

Patrimoine canadien

Ministère

Bibliothèque et Archives du Canada

Commission de la fonction publique

Commission des champs de bataille nationaux

Commission des relations de travail dans la fonction publique

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Office national du film

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Pêches et Océans

Ressources humaines et Développement des compétences

Ministère

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Conseil canadien des relations industrielles

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Ressources naturelles

Ministère

Administration du pipe-line du Nord

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Office national de l'énergie

Santé

Ministère

Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée

Agence canadienne de développement économique du Nord

Agence de la santé publique du Canada

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Instituts de recherche en santé du Canada

Annexe B (fin)

**Liste des organisations gouvernementales
(ministères et organismes)
(portefeuille ministériel par ordre alphabétique) (fin)**

Sécurité publique et Protection civile

Ministère

Agence des services frontaliers du Canada

Bureau de l'enquêteur correctionnel

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Commission nationale des libérations conditionnelles

Gendarmerie royale du Canada

Service canadien du renseignement de sécurité

Service correctionnel du Canada

Transports

Ministère

Bureau de l'infrastructure du Canada

Office des transports du Canada

Tribunal d'appel des transports du Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux

Ministère

Services partagés Canada

Annexe C

Exemples de formules remplies

Table des matières

Titre

Note d'accompagnement

Formule CC-1 – Actifs

Formule CC-2 – Passifs et avoir

Formules CC-1a, CC-1b, CC-2a,
CC-2b-1, CC-2b-2, CC-2b-3,
CC-2b-4, CC-2b-5, CC-2c,
CC-2d et CC-2e – Actifs et passifs – Renseignements complémentaires

Formule CC-3 – Revenus et charges

Formules CC-3a et CC-3b – Revenus et charges – Renseignements complémentaires

Formule CC-3c – Autres éléments du résultat global

Formules CC-4, CC-4a et CC-4b – Comptes de capital

Formule CC-5 – Tableau sur les immobilisations

Formule CC-5a – Biens sous contrats de location-acquisition
Obligations découlant de contrats de
location-acquisition

Formule CC-5b – Renseignements supplémentaires sur les immobilisations

Formule CC-5c – Politiques d'amortissement, œuvres d'art ou articles
similaires

Formule CC-6 – Emprunts
Échéance des emprunts
Devises des emprunts

Formules CC-6a et CC-6b – Passif éventuel
Obligations contractuelles

Formule CC-7 – Modification de conventions comptables ou
opérations inhabituelles

Formule CC-8 – Rapprochement entre les IFRS et les NCSP

Formule CC-10 – Programmes d'assurance

Formule CC-12 – Liste des sociétés d'État et autres entités comptables

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Rapport des résultats et de la situation financière
des sociétés d'État et autres entités comptables

Note d'accompagnement

Directrice
Direction des rapports des comptes publics et centraux
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III, Étage 13A1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Téléphone : 819-956-1848
Télécopieur : 819-956-8400
Courriel : CPCControl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Nom de la société / entreprise : Société ABC Limitée

Fin de la période / d'exercice : 31 mars 2013

Exercice : 2012-2013

Veuillez indiquer dans le tableau suivant si la formule a été complétée (X) si elle ne s'applique pas à vous (S.O.) ou si vous n'avez simplement pas d'activité en lien avec elle (Nil).

Formules	31 mars préliminaire	31 mars définitif	30 juin	30 septembre	31 décembre
CC-1	<input type="checkbox"/>				
CC-2	<input type="checkbox"/>				
CC-3 et CC-3c	<input type="checkbox"/>				
CC-1a, CC-1b, CC-2a, CC-2b-1 ⁽¹⁾ , CC-2b-2 ⁽¹⁾ , CC-2b-3 ⁽¹⁾ , CC-2b-CC-2b-5 ⁽¹⁾ , CC-2c, CC-2d ⁽¹⁾ , CC-2e ⁽²⁾ , CC-3a et CC-3b	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CC-4, CC-4a et CC-4b	<input type="checkbox"/>				
CC-5 ⁽¹⁾ , CC-5a ⁽¹⁾ , CC-5b et CC-5c ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CC-6 et CC-6a	<input type="checkbox"/>				
CC-6b ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>				
CC-7	<input type="checkbox"/>				
CC-8 ⁽³⁾	<input type="checkbox"/>				
CC-10 ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>				
CC-12					

Liste des sociétés d'État et autres entités

⁽¹⁾ Les formules ne s'appliquent qu'aux entités consolidées.

⁽²⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

⁽³⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État consolidées qui effectuent la transition aux normes internationales d'information financière (IFRS).

⁽⁴⁾ Ne s'applique qu'aux sociétés d'État et autres entités administrant des programmes d'assurance capitalisés.

mars.

Toutes les opérations et les soldes ont été communiqués conformément au chapitre 18 du Manuel du receveur général.

Les formules CC ont été préparées selon la méthode de comptabilité suivante:

Normes comptables pour le secteur public excluant les SP 4200 à 4270, normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public

Normes comptables pour le secteur public incluant les SP 4200 à 4270, normes pour les organismes sans but lucratif du secteur public

Normes internationales d'information financière

Ce certificat vise les formules mentionnées ci-dessus.



Signature du Président-directeur général (ou de l'agent financier supérieur) :

Nom : Joe Smith

Titre : Agent financier supérieur

Courriel : JoeSmith@CorporationABC.com

Date : _____

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-1
Actifs
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

Actifs financiers auprès de tiers		66,103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,500	
Débiteurs	12,000	
Provision pour créances douteuses	-597	
Débiteurs nets	11,403	
Autres débiteurs	3,800	
Prêts et avances	15,500	
Provision pour moins-value	-500	
Prêts et avances nets	15,000	
Débiteurs à long terme	5,100	
Placements (CC-1b)	10,300	
Intérêts courus, frais, etc.	200	
Impôt provincial sur le revenu reporté	500	
Impôt provincial sur le revenu à recevoir	600	
Instruments financiers dérivés (CC-1b)	14,700	
Autres (préciser) :		
Actifs non financiers		226,762
Stocks - pour usage interne	20,000	
Stocks - pour revente	5,000	
Charges payées d'avance	1,000	
Frais reportés (préciser) :		
Immobilisations (CC-5)	137,100	
Biens sous contrats de location-acquisition (CC-5a)	41,340	
Actif au titre des prestations constituées	22,322	
Autres (préciser) :		
Actifs avec le gouvernement du Canada		23,350
Investissements (CC-1a)	10,800	
Intérêts courus	150	
Débiteurs (CC-1a)	1,000	
Crédits parlementaires à recevoir (CC-1a)	10,000	
Dépôts au Trésor		
Impôt fédéral sur le revenu reporté	500	
Impôt fédéral sur le revenu à recevoir	600	
Autres (préciser) :	300	
Actifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		1,600
Débiteurs (CC-1a)	1,500	
Placements (incluant intérêts courus, frais) (CC-1a)	100	
Autres (préciser) :		
Actifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées		1,000
Débiteurs (CC-1a)	900	
Placements (incluant intérêts courus, frais) (CC-1a)	100	
Autres (préciser) :		
Total des actifs		318,815

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-1a
Actifs – Renseignements complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

Actif avec le gouvernement du Canada

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier (1)	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur (2)	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada (3)
Obligations :							
Obligations - Série ZF48	1 décembre, 2015	Disponible à la vente	5 000	100		5 100	
Obligations - Série YL25	1 juin, 2018	Disponible à la vente	1 500	-80		1 440	
Obligations - Série YZ11	1 juin, 2020	Disponible à la vente	1 200	-120		1 080	
Bons du Trésor :							
Bons du Trésor - Série P405	24 novembre, 2014	Détenu jusqu'à échéance	3030	150		3 180	
						0	
Total (correspond à CC-1) (4)			10 730	70	0	10 800	0
Débiteurs :							
Défense nationale						1 000	
Total (correspond à CC-1) (4)						1 000	
Crédits parlementaires à recevoir :							
Industrie Canada						10 000	
Total (correspond à CC-1) (4)						10 000	

Actifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (5)

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier (1)	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur (2)	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada (3)
Placements :							
Via Rail - Obligations - Série ABC11	1 septembre, 2017	Disponible à la vente	100	-5		95	
						0	
Intérêts courus, frais :							
Via Rail			5			5	
						0	
						0	
Total (correspond à CC-1) (4)			105	-5	0	100	0
Débiteurs :							
Musée canadien de la nature						1 500	
Total (correspond à CC-1) (4)						1 500	

Actifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées (6)

Nom et description de l'actif	Échéance	Catégorie d'instrument financier (1)	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur (2)	Valeur dans le grand livre général	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada (3)
Placements :							
Banque du Canada - Obligations - Série WW50	31 juillet, 2015	Disponible à la vente	90			90	
						0	
Intérêts courus, frais :							
Banque du Canada			10			10	
						0	
						0	
Total (correspond à CC-1) (4)			100	0	0	100	0
Débiteurs :							
Financement agricole Canada						900	
Total (correspond à CC-1) (4)						900	

(1) Indiquez si les actifs financiers sont disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéances ou des prêts.

(2) Inscrivez le gain (perte) non réalisé de la juste valeur si les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

(3) Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. La méthode du coût d'acquisition est la méthode habituelle sous la NCSP 3040 - Placements de portefeuille. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

(4) Les soldes de 1 million de dollars et plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés ensemble pour refléter les totaux présentés sur la formule CC-1.

(5) Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme des tiers.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

**Société ABC Limitée
CC-1b
Actifs - Renseignements complémentaires
Information sur les instruments financiers
31 mars 2013
(en milliers de dollars)**

Investissements et dérivés auprès de tiers

Description des instruments financiers	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable du grand livre
Disponibles à la vente :			
Caisse de gestion commune	5,700	7,500	7,500
Fonds de revenu	1,700	2,000	2,000
Détenus à des fins de transaction ou à la juste valeur par le biais du résultat net:			
Actifs dérivés	13,000	14,700	14,700
Placements détenus jusqu'à échéance :			
Autres (préciser) :			
Juste valeur - Placement détenu en fiducie	198	800	800
Total (la valeur comptable doit correspondre à CC-1)	20,598	25,000	25,000

⁽¹⁾ Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. La méthode du coût d'acquisition est la méthode habituelle sous la NCSP 3040 - Placements de portefeuille. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2
Passifs et Avoir
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

Passifs auprès de tiers		115,680
Créditeurs	500	
Obligations relatives à des contrats de location-acquisition (CC-5a)	43,700	
Impôt provincial sur le revenu à payer		
Impôt provincial sur le revenu reporté		
Régime de pensions et autres avantages sociaux futurs (CC-2b-1)	48,280	
Passif environnemental - Passif pour l'assainissement des sites contaminés (CC-2d)	1,000	
Passif environnemental - Passif pour la restauration future d'une immobilisation (CC-2d)	2,500	
Revenus reportés (préciser) :		
Instruments financiers dérivés (CC-2c)	13,700	
Autres (préciser) : Vacances à payer	2,000	
Subventions à payer	4,000	
Emprunts contractés auprès de tiers incluant les intérêts courus (CC-6)		68,313
Passifs avec le gouvernement du Canada		43,150
Créditeurs (CC-2a)	1,500	
Impôt fédéral sur le revenu à payer	300	
Impôt fédéral sur le revenu reporté	200	
Dividendes/fonds excédentaires ou bénéfices à répartir	1,000	
Emprunts et effets à payer (CC-2e)	20,000	
Crédits parlementaires à payer		
Intérêts courus à payer	2,500	
Revenus reportés (préciser) :	3,000	
Fonds pour les dépenses en capital reportées (CC-2a)	7,650	
Crédits parlementaires reportés	7,000	
Autres (préciser) :		
Passifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		300
Créditeurs (CC-2a)	300	
Autres (préciser) :		
Passifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées		200
Créditeurs (CC-2a)	200	
Autres (préciser) :		
Avoir et participations ne donnant pas le contrôle		91,172
Surplus d'apport (selon CC-4)	21,200	
Bénéfices/pertes accumulés ou Actif/passif net (selon CC-4)	50,120	
Capital-actions (selon CC-4a)	17,750	
Autres comptes de capital/fonds (selon CC-4a)	0	
Cumul des autres éléments du résultat global (selon CC-4b)	2,102	
Gains (Pertes) de réévaluation cumulés (selon CC-4b)	0	
Participations ne donnant pas le contrôle		
Total des passifs et de l'avoir		318,815

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2a
Passifs - Renseignements complémentaires
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

Passifs avec le gouvernement du Canada

Nom du passif	Montant \$	Nom de l'organisation gouvernementale
Créditeurs :		
	1,200	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
	300	Autres - moins de 1 million \$
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	1,500	

Passifs avec des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽²⁾

Nom du passif	Montant \$	Nom de la société d'État ou autre entité
Créditeurs :		
	300	Conseil des Arts du Canada
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	300	

Passifs avec des sociétés d'État et autres entités consolidées ⁽²⁾

Nom du passif	Montant \$	Nom de la société d'État ou autre entité
Créditeurs :		
	200	Administration portuaire de Montréal
Total (correspond à CC-2) ⁽¹⁾	200	

Tableau - Fonds pour les dépenses en capital reportées

Solde d'ouverture au 1er avril	9,500
Ajustements nets (préciser) :	
Crédits parlementaires (pour les immobilisations amortissables)	7,500
Amortissement (entrer le montant négatif)	-9,350
Solde de clôture au 31 mars (correspond à CC-2)	7,650

⁽¹⁾ Les soldes de 1 million de dollars et plus doivent être identifiés et les soldes de moins de 1 million de dollars peuvent être regroupés ensemble pour refléter les totaux présentés sur la formule CC-2.

⁽²⁾ Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme un tiers.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2b-1
Passifs - Renseignements complémentaires
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées)
(en milliers de dollars)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs :

Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice (-) (de CC-2b-2)
Actifs des régimes, solde de clôture (+) (de CC-2b-2)

Situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées - excédent (déficit)

Pertes ou (gains) actuariels nets non amortis (+/-)
Cotisations des employeurs après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars (+)
Prestations versées directement par la société ou autre entité après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars (-)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Provision pour moins-value (-)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, nette de la provision pour moins-value

Présenté dans l'état des passifs et de l'avoir comme suit :

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, nette de la provision pour moins-value (ci-dessus)
Autres montants pas inclus dans le rapprochement ci-dessus :
(préciser)
(préciser)
(préciser)

Total des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés (CC-2)

Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
-22,550	-52,500	-2,125	-77,175
22,275			22,275
-275	-52,500	-2,125	-54,900
2,300	4,200	120	6,620
			0
			0
2,025	-48,300	-2,005	-48,280
			0
2,025	-48,300	-2,005	-48,280

2,025	-48,300	-2,005	-48,280
			0
			0
			0
			0
2,025	-48,300	-2,005	-48,280

Les montants présentés ci-dessus relativement aux obligations au titre des prestations constituées et à la valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui sont en situation déficitaire (pas entièrement capitalisés) et non capitalisés :

Obligations au titre des prestations constituées				0
Actifs des régimes				0
Situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées, déficit	0		0	0

Partie B - Rapprochement et vérification des calculs:

Rapprochement des actifs (passifs) découlant des avantages futurs

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, début de l'exercice (de l'exercice antérieur CC-2b-1)

Charge totale pour l'exercice (de CC-2b-3)
Prestations versés (de CC-2b-2)
Prestations versés directement par la société après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars:
De l'exercice précédent (-)
De l'exercice courant (+) (ci-dessus)
Cotisations de l'employeur (de CC-2b-2)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars:
De l'exercice précédent (-)
De l'exercice courant (+) (ci-dessus)

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, fin de l'exercice

Actifs (passifs) découlant des avantages futurs, nette de la provision pour moins-value, fin de l'exercice selon partie A

Différence - à être expliqué ci-dessous le cas échéant

(préciser)
(préciser)
(préciser)

Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
3,200	-40,000	-1,750	-38,550
-1,275	-5,300	-155	-6,730
XXXX	-3,000	-100	-3,100
			0
0	0	0	0
100	XXXX	XXXX	100
			0
0	XXXX	XXXX	0
2,025	-48,300	-2,005	-48,280
2,025	-48,300	-2,005	-48,280
0	0	0	0
			0
			0
			0

Rapprochement des gains (pertes) actuariels non amortis

Perte (gain) nette actuarielle non amortie, début de l'exercice (de l'exercice antérieur CC-2b-1)

Perte (gain) actuarielle de l'exercice courant:
Obligation au titre de prestations constituées (de CC-2b-2)
Actifs des régimes (de CC-2b-2)
Total gain (perte) actuariel de l'exercice courant
Amortissement du gain (perte) actuariel durant l'exercice (de CC-2b-3)
Amortissement accéléré du gain (perte) actuariel selon (de CC-2b-3):
- Modifications aux régimes
- Compressions aux régimes
- Règlements de régimes

Autres - (préciser)
(préciser)

Gain (perte) actuariel net non amorti, fin de l'exercice

Gain (perte) actuariel net non amorti, fin de l'exercice selon partie A

Différence - à être expliqué ci-dessous le cas échéant

(préciser)
(préciser)
(préciser)

Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
Capitalisés	Non capitalisés		
1,100	3,000	50	4,150
1,000	2,500	75	3,575
500	XXXX	XXXX	500
1,500	2,500	75	4,075
-100	-300	-5	-405
-200	0	0	-200
0	-1,000	0	-1,000
0	0	0	0
			0
			0
2,300	4,200	120	6,620
2,300	4,200	120	6,620
0	0	0	0
			0
			0
			0

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2b-2
Passifs - Renseignements complémentaires
Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées)
(en milliers de dollars)

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées

Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice ⁽¹⁾

Réévaluation unique de la perte (gain) dû au changement du taux d'escompte ⁽²⁾

Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice - redressé

Prestations acquises, nette des cotisations des employés (+)
Cotisations des employés (+)
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (+)
Prestations versées (-)
Frais d'administration (+)
Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)
Modifications aux régimes (+/-)
Compressions aux régimes (+/-)
Règlements de régimes (-)
Pertes actuarielles ou (gains) actuariels (+/-)

Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice

Mesuré selon la norme comptable (IFRS/NCSP/Partie V)

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice ⁽¹⁾	20,000	48,000	2,000	70,000
Réévaluation unique de la perte (gain) dû au changement du taux d'escompte ⁽²⁾	50			50
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice - redressé	20,050	48,000	2,000	70,050
Prestations acquises, nette des cotisations des employés (+)	1,000	2,000	100	3,100
Cotisations des employés (+)	500	1,000		1,500
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (+)	1,000	1,500	50	2,550
Prestations versées (-)	-1,050	-3,000	-100	-4,150
Frais d'administration (+)				0
Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)				0
Modifications aux régimes (+/-)	50			50
Compressions aux régimes (+/-)		500		500
Règlements de régimes (-)				0
Pertes actuarielles ou (gains) actuariels (+/-)	1,000	2,500	75	3,575
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	22,550	52,500	2,125	77,175
	(préciser)	(préciser)	(préciser)	

Rapprochement des actifs du régime:

Valeur des placements, début de l'exercice ⁽¹⁾

Rendement réel sur les placements:

- Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (+)
- Gains actuariels ou (pertes) actuarielles (+/-) ⁽³⁾

Cotisations de l'employeur (+)
Cotisations des employés (+)
Prestations versées (-)
Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)
Règlement de régimes (-)
Indemnités de cessation (-)

Valeur des placements, fin de l'exercice

Cotisations à recevoir des employés pour services passés

Actifs du régime, solde de clôture

Évaluation selon (valeur liée au marché/juste valeur)

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
Valeur des placements, début de l'exercice ⁽¹⁾	22,500	XXXX	XXXX	22,500
Rendement réel sur les placements:				0
- Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (+)	1,125	XXXX	XXXX	1,125
- Gains actuariels ou (pertes) actuarielles (+/-) ⁽³⁾	-500	XXXX	XXXX	-500
Cotisations de l'employeur (+)	100	XXXX	XXXX	100
Cotisations des employés (+)	100	XXXX	XXXX	100
Prestations versées (-)	-1,050	XXXX	XXXX	-1,050
Transferts nets de (à) autres régimes (+/-)		XXXX	XXXX	0
Règlement de régimes (-)		XXXX	XXXX	0
Indemnités de cessation (-)		XXXX	XXXX	0
Valeur des placements, fin de l'exercice	22,275	XXXX	XXXX	22,275
Cotisations à recevoir des employés pour services passés		XXXX	XXXX	0
Actifs du régime, solde de clôture	22,275	XXXX	XXXX	22,275
	(préciser)			

Informations supplémentaires :

Juste valeur des placements totaux, fin de l'exercice

22,000	XXXX	XXXX	22,000
--------	------	------	--------

Taux de rendement réel des placements de retraite ⁽⁴⁾

5%

Politique comptable

Si on utilise la valeur liée au marché :

- Période de lissage
- Limite au-dessus duquel le montant excédentaire est constaté immédiatement

n/a
n/a

Amortissement des gains ou pertes actuariels :

- Méthode corridor (Oui/Non)
- Période d'amortissement (préciser : durée moyenne estimative du reste de la carrière active, immédiatement, autre type de période)
- Commence dans la période des gains ou pertes actuarielles (Oui/Non)
- Commence dans la période suivants les gains ou pertes actuarielles (Oui/Non)

Non
DMERC

Notes :

⁽¹⁾ Montant rapporté sur la formule CC de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Ceci s'applique aux sociétés d'État et autres entités consolidées qui ont adopté les IFRS, et qui doivent reporter l'obligation au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite capitalisés selon les NCSP dans les formulaires CC.

⁽³⁾ Les gains actuariels/pertes actuarielles représentent la différence entre le rendement réel et le rendement prévu des placements : Rendement Réel - Rendement Prévu = (Gains) actuariels/(Pertes) actuarielles.

⁽⁴⁾ Le taux de rendement des placements devrait être calculé selon une méthode pondérée par un coefficient temps.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2b-3
Passifs - Renseignements complémentaires
Régime de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées)
(en milliers de dollars)

Charges

Réévaluation unique de la perte (gain) due au changement du taux d'actualisation (de CC-2b-2)
Prestations acquises, nette des cotisations des employés (de CC-2b-2)
Amortissement des pertes ou (gains) actuariels
Coût des modifications aux régimes (de CC-2b-2)
Pertes (gains) sur compressions aux régimes (de CC-2b-2)
Pertes (gains) sur règlement de régimes (de CC-2b-2)
Prestations contractuelles de cessation d'emploi
Amortissement accéléré des pertes (gains) actuariels suite à :
- Modifications aux régimes
- Compressions aux régimes
- Règlements de régimes
Provision pour moins-value constatée à l'égard des actifs découlant des avantages futurs
Charge relative aux régimes à prestations déterminées
Charge relative aux régimes à cotisations déterminées
Charge relative aux régimes interemployeurs comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées
Total de la charge relative aux avantages

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	Total
	Capitalisés	Non capitalisés		
	50	0	0	50
	1,000	2,000	100	3100
	100	300	5	405
	50	0	0	50
	0	500	0	500
	0	0	0	0
				0
	200			200
		1,000		1000
				0
				0
	1,400	3,800	105	5,305
				0
				0
	1,400	3,800	105	5,305

Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées (de CC-2b-2)
Rendement prévu sur la valeur moyenne des placements (de CC-2b-2)
Total de la charge relative aux intérêts (montant net)

	1,000	1,500	50	2,550
	-1,125	XXXX	XXXX	-1,125
	-125	1,500	50	1,425

Charge totale pour l'exercice

	1,275	5,300	155	6,730
--	-------	-------	-----	-------

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2b-4
Passifs - Renseignements complémentaires
Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées)
(en milliers de dollars)

Informations supplémentaires :

Aperçu des régimes d'avantages sociaux :

Nom du régime	Bref aperçu du régime, si différent de la description dans le rapport annuel de l'exercice précédent
---------------	--

Régimes à prestations déterminées capitalisées:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes à prestations déterminées non capitalisées:

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes à cotisations déterminées :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Régimes de retraite interemployeurs comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Autres avantages futurs des employés (i.e. Prestations de départ, Indemnisation des accidentés du travail, Plan de santé, Plan de soins dentaires, Assurance-vie, etc.) :

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Aperçu de la politique de financement:

Nom du régime	Bref aperçu du régime de retraite, si différent de la description du rapport annuel de l'exercice précédent
---------------	---

Aperçu des changements significatifs apportés aux régimes au cours de l'exercice, si applicable :

Nom du régime	Bref aperçu
---------------	-------------

Modifications aux régimes

--	--

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Compressions aux régimes

--	--

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Règlements de régimes

--	--

(ajouter des lignes supplémentaires au besoin)

Cotisation effectuée du 1^{er} avril au 31 mars:

Aux régimes à prestations déterminées capitalisés
Aux régimes à prestations déterminées non capitalisés

Employeur	Employé	Total
		0

Aux régimes des autres avantages futurs des employés (régimes contributifs)

Membres à la retraite

Prestations versées du 1^{er} avril au 31 mars:

Pour les régimes de pension à prestations déterminées capitalisées
Pour les régimes de pension à prestations déterminées non capitalisées
Pour les régimes des autres avantages futurs des employés à prestations déterminées

Total

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

**Société ABC Limitée
CC-2c
Passifs - Renseignements complémentaires
Information sur les instruments financiers
31 mars 2013
(en milliers de dollars)**

Instruments financiers dérivés auprès de tiers

Si des passifs financiers ont été enregistrés à la juste valeur, veuillez fournir les détails ci-dessous en utilisant les mêmes noms que pour la formule CC-2

Description des instruments financiers	Valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable du grand livre général
Détenus à des fins de transaction :			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres (préciser) :			
Instrument financier "B"	14,000	15,000	13,700
.....			
.....			
Total (la valeur comptable du grand livre doit correspondre à CC-2)	14,000	15,000	13,700

⁽¹⁾ Le gouvernement du Canada n'a pas adopté de façon anticipée la norme comptable du secteur public (NCSP) 3450 - Instruments Financiers. Ainsi, la valeur selon les NCSP pour le gouvernement du Canada est le montant calculé sous les NCSP excluant l'adoption de la NCSP 3450. Cette colonne doit être remplie seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2d
Passifs – Renseignements complémentaires
Passif environnemental
31 mars 2013
S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées
(en milliers de dollars)

Passifs financiers auprès de tiers

Passif environnemental	
Nom du passif	Montant \$
Passif pour l'assainissement des sites contaminés	1,000
Passif pour la restauration future d'une immobilisation	2,500
Total (correspond à CC-2)	3,500

Passif pour l'assainissement des sites contaminés	
	Montant \$
Solde d'ouverture au 1er avril	500
Dépenses reliées à la réduction du passif déjà déclaré	-100
Modification du passif déjà déclaré	200
Nouveau passif relatif à des sites n'ayant aucun passif déclaré	400
Solde de clôture au 31 mars	1,000
Total des dépenses d'assainissement pour l'exercice en cours (incluant les affectations internes s'il y a lieu)	-100

Passif éventuel associé à des sites contaminés ⁽¹⁾	Montant divulgué

Passif pour la restauration future d'une immobilisation	
	Montant \$
Solde d'ouverture au 1er avril	1,500
Règlement du passif	-750
Augmentation des dépenses	500
Révision des prévisions	1,250
Solde de clôture au 31 mars	2,500

Répartition du passif pour la restauration future d'une immobilisation		
	Taux d'intérêt débiteurs du gouvernement du Canada ⁽²⁾	Montant \$
Équipements de sécurité	3.55%	1,000
Réservoirs de stockage	3.55%	500
Améliorations locatives	3.55%	250
Fermeture d'installation nucléaire	3.55%	750
Total (correspond au solde de clôture au 31 mars)		2,500

⁽¹⁾ Le passif éventuel associé à des sites contaminés doit également être rapporté sur la formule CC-6b.

⁽²⁾ Taux auquel les flux de trésorerie estimatifs des coûts reliés à la restauration future d'une immobilisation ont été calculés.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-2e
Passifs - Renseignements complémentaires
Emprunts et effets à payer auprès du gouvernement du Canada
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques)
(en milliers de dollars)

Description	Catégorie d'instrument financier ⁽¹⁾	Valeur nominale	(Escompte) / Prime non amortie	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur ⁽²⁾	Valeur dans le grand livre général	Gain / (perte) non réalisé de la juste valeur déclaré au bénéfice (perte) net
Emprunt - prêt direct		13,000		2,000	15,000	3,000
Effet à payer		5,000			5,000	
Total (correspond à CC-2)		18,000	0	2,000	20,000	3,000

Échéance des emprunts auprès du gouvernement du Canada, incluant les intérêts courus	Montants \$
Exercice 1 (prochain exercice)	5,000
Exercice 2	4,000
Exercice 3	2,000
Exercice 4	2,000
Exercice 5	2,000
Exercices ultérieurs	5,000
Intérêts courus	
	20,000

⁽¹⁾ Indiquez la catégorie de l'instrument financier.

⁽²⁾ Inscrivez le gain (perte) non réalisé de la juste valeur si les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-3
Revenus et charges
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables ⁽⁴⁾	Opérations auprès de tiers	Total
Revenus				
Exploitation	5,500	4,000	59,350	68,850
Crédits parlementaires	25,000	XXXX	XXXX	25,000
Placements ⁽¹⁾	1,400		350	1,750
Subventions	500		8,850	9,350
Gain sur cession d'immobilisations	XXXX	XXXX	1,000	1,000
Autres (préciser) :				0
Total - Revenus	32,400	4,000	69,550	105,950
Charges				
Coût des ventes/services	2,000	1,500	50,945	54,445
Administration			12,200	12,200
Régime de pensions et autres avantages sociaux futurs	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Total des avantages			5,305	5,305
Total des intérêts			1,425	1,425
Subventions				0
Frais financiers	2,500		6,000	8,500
Amortissement des immobilisations	XXXX	XXXX	11,205	11,205
Perte sur cession d'immobilisations	XXXX	XXXX	3,000	3,000
Autres (préciser) :				0
Total - Charges	4,500	1,500	90,080	96,080
Bénéfice/(perte) avant impôts sur le revenu et autres éléments	27,900	2,500	-20,530	9,870
Impôt fédéral sur le revenu courant / reporté	3,000	XXXX	XXXX	3,000
Impôt provincial sur le revenu courant / reporté	XXXX	XXXX	2,000	2,000
Amortissement des dépenses en capital reportées (montant négatif)	-9,350	XXXX	XXXX	-9,350
(Gain)/perte de change provenant des opérations en devises	XXXX	XXXX		0
(Gain)/perte non réalisé sur ajustement net de la juste valeur ⁽²⁾	XXXX	XXXX	-1,000	-1,000
Autres (préciser) : Provision			1,150	1,150
Bénéfice/(perte) avant participation ne donnant pas le contrôle	34,250	2,500	-22,680	14,070
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾				0
Bénéfice net/(perte nette) (à CC-4)	34,250	2,500	-22,680	14,070

⁽¹⁾ Excluant les ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers et les ajustements latents de change.

⁽²⁾ S'applique seulement aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques adoptant les IFRS dans les formules CC. Le net des ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés. Les sociétés d'État et autres entités consolidées adoptant les NCSP dans les formules CC doivent présenter le net des ajustements latents à la juste valeur des instruments financiers catégorisés à la juste valeur ainsi que les gains/pertes latents de change dans l'état des gains et pertes de réévaluation cumulés (formule CC-4b).

⁽³⁾ Part cumulée des pertes de la participation ne donnant pas le contrôle n'excédant pas sa part du capital.

⁽⁴⁾ Veuillez vous référer à la formule CC-12 pour une liste des sociétés d'État et autres entités comptables. Les entités n'étant pas énumérées sur la formule sont considérées comme des tiers.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

**Société ABC Limitée
CC-3a
Revenus - Renseignements complémentaires
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2013
(en milliers de dollars)**

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Nom de l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable
Exploitation			
	5,500		Défense nationale
		3,000	Conseil canadien des normes
		1,000	Autres - Moins de 1 million \$
	5,500	4,000	
Crédits parlementaires			
	25,000	XXXX	Industrie Canada (crédit xx)
		XXXX	
		XXXX	
		XXXX	
	25,000	0	
Placements ⁽¹⁾			
	1,400		Finances
	1,400	0	
Subventions			
	500		Industrie Canada
	500	0	
Autres (préciser) :			
	0	0	
Total (correspond à CC-3)	32,400	4,000	

⁽¹⁾ Excluant les ajustements latents de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-3b
Charges - Renseignements complémentaires
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Nom de l'organisation gouvernementale, la société d'État ou l'autre entité comptable
Coût des ventes/services			
	1,250		Travaux publics et services gouvernementaux Canada
	500		Défense nationale
		1,025	Commission canadienne du blé
	250	475	Autres - Moins de 1 million \$
	2,000	1,500	
Administration			
	0	0	
Subventions			
	0	0	
Frais financiers			
	2,500		Industrie Canada
	2,500	0	
Autres (préciser) :			
	0	0	
Total (correspond à CC-3)	4,500	1,500	

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-3c
Autres éléments du résultat global
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2013
(S'applique seulement aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques)
(en milliers de dollars)

	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Autres éléments du résultat global pour l'exercice courant:				
Éléments non-reclassifiés au résultat net ⁽¹⁾:				
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite à prestations déterminées				0
Autres (préciser):				0
				0
				0
Total des éléments non-reclassifiés au résultat net (à CC-4):	0	0	0	0
Éléments reclassifiés en résultat net ⁽²⁾:				
Gains (pertes) non réalisés sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				0
Gains (pertes) non réalisés survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente			1,372	1,372
Gains (pertes) de change non réalisés sur couvertures			2	2
Autres (préciser):				0
				0
				0
Total des éléments reclassifiés au résultat net (à CC-4b):	0	0	1,374	1,374
Total des autres éléments du résultat global pour l'exercice courant	0	0	1,374	1,374

⁽¹⁾ Comprend des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global qui vont directement aux bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net.

⁽²⁾ Comprend des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global et accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation, au cours de laquelle sont transférés aux bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net par le biais du bénéfice (perte) net.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-4
Comptes de capital
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

Surplus d'apport	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	20,000
Surplus d'apport :	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Nouveaux capitaux			XXXX	0
Crédits parlementaires spéciaux		XXXX	XXXX	0
Fonds payés au gouvernement (entrer montants négatifs)		XXXX	XXXX	0
Autres (préciser) :				0
Dons d'œuvres d'art			200	200
Montant transféré des bénéfices/pertes accumulés	1,000			1,000
				0
				0
				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	21,200

Bénéfices/pertes accumulés ou actif/passif net ⁽¹⁾	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde au début tel que rapporté au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	44,000
Redressement - modification de convention comptable ⁽²⁾	XXXX	XXXX	XXXX	1,500
Redressement - autres ⁽³⁾	XXXX	XXXX	XXXX	
Solde au début tel que redressé au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	45,500
Bénéfice net/perte nette (selon CC-3)	XXXX	XXXX	XXXX	14,070
Dividendes payés au gouvernement (entrer montants négatifs)	-8,450	XXXX	XXXX	-8,450
Autres éléments du résultat global non-reclassifiés en résultat net pour l'exercice courant (selon CC-3c)	0	0	0	0
Autres (préciser) :				0
Montant transféré au surplus d'apport	-1,000			-1,000
				0
				0
Solde - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	50,120

⁽¹⁾ L'actif (passif) net exclut les Gains (Pertes) de réévaluation cumulés (voir CC-4b)

⁽²⁾ Les sociétés d'État doivent remplir la formule CC-7 pour toute modification de convention comptable.

⁽³⁾ Détail des redressements :

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
 CC-4a
 Comptes de capital
 31 mars 2013
 (en milliers de dollars)

Capital-actions	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	17,750
Capital-actions :	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Nouvelles émissions				0
Autres (préciser) :				0
.....				0
.....				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	17,750

Autres comptes de capital/fonds	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
Nom :				
Solde d'ouverture au 1er avril	XXXX	XXXX	XXXX	
Nouveau capital			XXXX	0
Capital/crédits parlementaires spéciaux		XXXX	XXXX	0
Fonds payés au gouvernement (entrer montants négatifs)		XXXX	XXXX	0
Autres (préciser) :				0
.....				0
.....				0
Solde de clôture - fin de période (à CC-2)	XXXX	XXXX	XXXX	0

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-4b
Comptes de capital
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprise et autres entreprises publiques.

Cumul des autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Solde d'ouverture au 1er avril				728
Autres éléments du résultat global reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant (selon CC-3c)	0	0	1,374	1,374
Montants reclassifiés au résultat net pour l'exercice courant				0
Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				0
Pertes (gains) réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente				0
Pertes (gains) de change sur couvertures				0
Autres (préciser) :				0
				0
				0
Montant total reclassifié au résultat net pour l'exercice courant	0	0	0	0
Solde à la fin de la période (à CC-2)	0	0	1,374	2,102

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées (le cas échéant).

Gains (Pertes) de réévaluation cumulés	Opérations avec le gouvernement du Canada	Opérations avec des sociétés d'État ou autres entités comptables	Opérations auprès de tiers	Total
	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Solde d'ouverture au 1er avril				0
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :				
Dérivés				0
Les investissements de portefeuille				0
Instruments financiers catégorisés à la juste valeur				0
Devises étrangères ⁽¹⁾				0
Autres (préciser) :				0
Montants reclassés dans l'état des résultats :				
Dérivés				0
Les investissements de portefeuille				0
Instruments financiers catégorisés à la juste valeur				0
Devises étrangères ⁽¹⁾				0
Autres (préciser) :				0
Gains et pertes de changes dans une devise étrangère :				
				0
				0
				0
Gains (Pertes) de réévaluation nettes de la période	0	0	0	0
Solde à la fin de la période (à CC-2)	0	0	0	0

⁽¹⁾ Gains / pertes de change non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti (ceux-ci sont inclus dans les ajustements de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur)

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-5
Renseignements supplémentaires annuels
Tableau sur les immobilisations
31 mars 2013
S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées
(en milliers de dollars)

	Immobilisations					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette au 31 mars	
	Solde d'ouverture au 1er avril	Ajouts durant l'exercice	Ventes/cessions/radiations (Entrer en négatif)	Transferts des travaux en cours	Autres opérations ⁽¹⁾	Solde de clôture au 31 mars	Solde d'ouverture au 1er avril	Amortissement durant l'exercice	Ventes/cessions/radiations (Entrer en négatif)	Autres opérations ⁽¹⁾		Solde de clôture au 31 mars
Détail des opérations concernant les immobilisations (excluant les contrats de location-acquisition)												
Immobilisations corporelles												
Terrains, bâtiments et ouvrages												
Terrains	10,000					10,000					0	10,000
Bâtiments	100,000					100,000	28,000	4,000			32,000	68,000
Ouvrages et infrastructures						0					0	0
Total partiel	110,000	0	0	0	0	110,000	28,000	4,000	0	0	32,000	78,000
Matériel et outillage												
Matériel et outillage	2,485	800			200	3,485	1,500	250		50	1,800	1,685
Matériel informatique	5,500	5,000	-4,500			6,000	3,300	1,200	-2,000		2,500	3,500
Logiciels	10,000		-3,500	10,000		16,500	2,400	400	-1,000		1,800	14,700
Autre matériel (y compris le mobilier)	5,000	500				5,500	3,300	600			3,900	1,600
Total partiel	22,985	6,300	-8,000	10,000	200	31,485	10,500	2,450	-3,000	50	10,000	21,485
Véhicules												
Navires et embarcations						0					0	0
Aéronefs						0					0	0
Véhicules automobiles (non militaires)	44,000					44,000	4,000	2,500		300	6,800	37,200
Autres véhicules						0					0	0
Total partiel	44,000	0	0	0	0	44,000	4,000	2,500	0	300	6,800	37,200
Améliorations locatives												
Améliorations locatives	850					850	350	100			450	400
Autres												
Oeuvres d'art, collections de musée, etc.	15					15					0	15
Autres (préciser) :						0					0	0
Total partiel	15	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	15
Total - immobilisations corporelles	177,850	6,300	-8,000	10,000	200	186,350	42,850	9,050	-3,000	350	49,250	137,100
Travaux en cours - immobilisations corporelles												
Bâtiments en construction						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Ouvrages en construction						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Travaux en cours - logiciels	9,500	500		-10,000		0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Autres constructions ou travaux en cours						0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Total - travaux en cours - immobilisations corporelles	9,500	500	0	-10,000	0	0	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	0
Grand total des immobilisations (La valeur comptable nette doit correspondre à CC-1)	187,350	6,800	-8,000	0	200	186,350	42,850	9,050	-3,000	350	49,250	137,100

Produits de disposition de toutes les immobilisations au cours de l'exercice se terminant le 31 mars :

3,000

⁽¹⁾ Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir de l'information additionnelle ci-dessous:

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-5a
Renseignements supplémentaires annuels
Biens/Obligations – Contrats de location-acquisition
31 mars 2013
S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées
(en milliers de dollars)

	Contrat de location-acquisition					Amortissement cumulé						
	Solde d'ouverture au 1er avril	Ajouts durant l'exercice	Cessions/radiations (Entrer en négatif)	Transferts des travaux en cours	Autres opérations (1)	Solde de clôture au 31 mars	Solde d'ouverture au 1er avril	Amortissement durant l'exercice	Cessions/radiations (Entrer en négatif)	Autres opérations (1)	Solde de clôture au 31 mars	Valeur comptable nette au 31 mars
Terrains, bâtiments et ouvrages												
Terrains						0					0	0
Bâiments	40,225					40,225	5,750	1,150			8,900	33,325
Ouvrages et infrastructures						0					0	0
Total partiel	40,225	0	0	0	0	40,225	5,750	1,150	0	0	8,900	33,325
Matériel et outillage												
Matériel et outillage	25					25	5	5			10	15
Matériel informatique						0					0	0
Logiciels						0					0	0
Autre matériel (y compris le mobilier)						0					0	0
Total partiel	25	0	0	0	0	25	5	5	0	0	10	15
Véhicules												
Navires et embarcations						0					0	0
Aéronefs						0					0	0
Véhicules automobiles (non militaires)	10,000					10,000	1,000	1,000			2,000	8,000
Autres véhicules						0					0	0
Total partiel	10,000	0	0	0	0	10,000	1,000	1,000	0	0	2,000	8,000
Total des biens relatifs à des contrats de location-acquisition (correspond à CC-1)	50,250	0	0	0	0	50,250	6,755	2,155	0	0	8,910	41,340

Identification du contrat de location-acquisition	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation (%)	Solde au 31 mars			Paiements exigibles dans les exercices ultérieurs (2)						
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles en vertu d'un bail	Moins : Intérêts théoriques	Engagement nets en vertu d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6 et exercices ultérieurs	
Baux > 1 million \$													
Terrains, bâtiments et ouvrages													
	30/09/1997	35	7.50	106,750	73,230	33,520	Paiements	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	89,250
							Intérêts	2,514	2,440	2,361	2,275	2,183	61,457
							Obligatoire nette	986	1,060	1,139	1,225	1,317	27,793
Matériel et outillage													
							0 Paiements						
							Intérêts						
							Obligatoire nette	0	0	0	0	0	0
Véhicules													
							0 Paiements						
							Intérêts						
							Obligatoire nette	0	0	0	0	0	0
Tous les baux < 1 million \$													
				15,500	5,320	10,180	Paiements	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	9,500
							Intérêts	713	679	642	603	516	2,167
							Obligatoire nette	487	521	558	597	664	7,333
Total (les engagements nets en vertu d'obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent correspondre à CC-2)				122,250	78,550	43,700		4,700	4,700	4,700	4,700	4,700	98,750

Frais d'intérêts encourus provenant de contrats de location-acquisition au cours de l'exercice : 4325

(1) Pour les ajustements supérieurs à 1 million de dollars, veuillez fournir de l'information additionnelle ci-dessous :

(2) Le total de ces colonnes doit correspondre au montant total des paiements exigibles en vertu d'un bail.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-5b
Renseignements supplémentaires annuels
Renseignements supplémentaires sur les immobilisations
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

A. À être rempli par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables

1. Énumérer les immobilisations administrées au nom du gouvernement, d'un ministre ou d'un autre organisme gouvernemental, dont le coût ou une partie du coût n'est pas inscrit dans vos états financiers (et le coût est supérieur à 1 000 000 \$).
 Veuillez nous fournir les détails dans le tableau ci-dessous pour toute fraction du coût de l'actif inscrit et tout autre coût connu non inscrit.

Description de l'actif	Propriétaire de l'actif	Coût d'origine inscrit	Valeur comptable nette inscrite	Coût non inscrit	
				Coût estimatif (si disponible)	Valeur comptable nette estimative
Bâtiment A, Promenade Sussex	TPSGC	0	0		

B. À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées

1. Énumérer les immobilisations qui ont été inscrites à une valeur autre que son coût d'origine lors de l'acquisition par le gouvernement. Par exemple, un actif qui a été transféré par le gouvernement à la valeur marchande.
 Veuillez nous fournir les détails dans le tableau ci-dessous pour tout actif ayant une valeur comptable nette supérieure à 1 000 000 \$.

Description	Valeur marchande inscrite	Valeur comptable nette	Coût d'origine	
			Coût estimatif (si disponible)	Valeur comptable nette estimative
Bâtiment C, rue Wellington	2,000	1,500	1,700	1,400

2. Énumérer tout apport sous forme d'immobilisation corporelle reçu au cours de l'exercice. Veuillez nous fournir une description de la nature et du montant de l'apport de l'immobilisation corporelle reçu au cours de la période et constaté dans les états financiers, et également le détail de sa provenance (c.-à-d. interne ou externe au périmètre comptable du gouvernement).
 Nota : Seulement requis lorsque la juste valeur marchande estimative de l'actif est supérieur à 1 000 000 \$.

Description	Juste valeur marchande estimative	Source
Matériel informatique	5,000	Défense nationale

3. Énumérer les immobilisations corporelles qui sont constatées à la valeur nominale. Veuillez indiquer la nature et l'utilisation de ces actifs.

Description	Utilisation de l'actif
Peintures et autres œuvres d'art	Pour fins d'exposition

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-5c
Renseignements supplémentaires annuels
Politiques d'amortissement, oeuvres d'art ou articles similaires
31 mars 2013
S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées

Politiques d'amortissement

Catégorie d'actif	Politique	Durée de vie utile ou taux (selon le cas)
Immobilisations corporelles		
Bâtiments et ouvrages		
Bâtiments	Linéaire	35 ans
Ouvrages et infrastructures		
Matériel et outillage		
Matériel et outillage	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Autre matériel (y compris le mobilier)	Linéaire	10 ans
Véhicules		
Navires et embarcations		
Aéronefs		
Véhicules automobiles (non militaires)	Linéaire	5 ans
Autres véhicules		
Améliorations locatives		
Améliorations locatives	Linéaire	Selon la durée du bail
Biens sous contrats de location-acquisition		
Biens sous contrats de location-acquisition	Linéaire	Selon la durée du bail

Renseignements supplémentaires sur les oeuvres d'art ou articles similaires

Décrire la nature des collections de musée, des oeuvres d'art ou des trésors historiques détenus par votre organisation.

Description ⁽¹⁾	(en milliers de dollars)	
	Valeur comptable nette ⁽²⁾	
Collection d'estampes, de photographies et d'affiches	15	
Total (correspond à CC-5)	15	

⁽¹⁾ Si déjà décrit dans les états financiers vérifiés, la note de renvoi appropriée est :

⁽²⁾ Si ces articles ont une valeur inscrite dans les livres comptables de la société, veuillez indiquer leur valeur comptable nette.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-6
Renseignements supplémentaires : Emprunts
Cumulatif du 1er avril au
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

À être rempli par toutes les sociétés d'État et autres entités comptables trimestriellement.

a) Emprunts contractés auprès de tiers, incluant les intérêts courus

	Emprunts garantis par le gouvernement	Autres emprunts	Intérêts courus	Total
Solde au 1er avril	54,800		1,200	56,000
Nouveaux emprunts et autres crédits	19,400			19,400
Remboursements et autres débits	6,700		387	7,087
Solde à la fin de la période (correspond à CC-2)	67,500	0	813	68,313

(Les tableaux suivants doivent être déclarés à chaque exercice seulement)

b) Échéance des emprunts auprès de tiers, incluant les intérêts courus

Remboursements minimaux d'emprunts à partir du prochain exercice

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars	Détails - S'applique seulement aux entités consolidées						Total (à être rempli par tous)	
	Instrument # 1		Instrument # 2		Instrument # 3		Total	
	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen	Montants	Taux d'intérêt moyen
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Exercice 1 (prochain exercice)	3,000	8.50	4,000	8.50			7,000	8.50
Exercice 2	3,000	8.50	4,000	8.50			7,000	8.50
Exercice 3	3,000	8.50	4,000	8.50			7,000	8.50
Exercice 4	3,000	8.50	4,000	8.50			7,000	8.50
Exercice 5	2,500	8.50	3,500	8.50			6,000	8.50
Exercices ultérieurs	16,000	8.50	17,500	8.50			33,500	8.50
Intérêts courus			813				813	
Total (correspond à CC-2)	30,500	8.50	37,813	8.50	0	0	68,313	8.50

c) Devises des emprunts auprès de tiers, incluant les intérêts courus

Devises des emprunts	Détails - S'applique seulement aux entités consolidées						Total (à être rempli par tous)	
	Instrument # 1		Instrument # 2		Instrument # 3		Total	
	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars	Montants	Valeur en \$ canadien au 31 mars
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$ canadien			37,813	37,813			37,813	37,813
\$ américain	25,000	30,500					25,000	30,500
Livre							0	0
Yen							0	0
Mark allemand							0	0
\$ australien							0	0
Euro							0	0
Florin néerlandais							0	0
\$ néo-zélandais							0	0
Rand sud-africain							0	0
Couronne suédoise							0	0
Couronne norvégienne							0	0
\$ Hong Kong							0	0
Unité monétaire européenne (UME)							0	0
Autres (préciser) :							0	0
Emprunts en dollars canadiens		0		37,813		0		37,813
Total de la valeur équivalente en dollars canadiens		30,500		0		0		30,500
Total des emprunts (correspond au tableau b) ci-dessus)		30,500		37,813		0		68,313

d) Modalités et conditions des instruments d'emprunt - S'applique seulement aux entités consolidées

Instrument # 1	
Instrument # 2	
Instrument # 3	

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

**Société ABC Limitée
CC-6a**

Renseignements supplémentaires annuels : Passif éventuel et obligations contractuelles

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques trimestriellement.

e) Passif éventuel	Montant enregistré
Par catégorie (éléments dont la divulgation est nécessaire) :	
Réclamations et litiges	
Garanties de prêt	1,000
Passif éventuel associé à des sites contaminés	2,500
Actions remboursables	
Autres (préciser) :	
Total	3,500

À être rempli seulement par les sociétés d'État entreprises et autres entités publiques à la fin de l'exercice.

f) Obligations contractuelles (au 31 mars)	Total de l'obligation contractuelle impayée à la date de clôture
Description :	
Accords de paiements de transfert	
Subventions pour exercices ultérieurs	43,000
Sous-total Accords de paiements de transfert	43,000
Prêts	
Sous-total Prêts	0
Dépenses en capital	
Achat de véhicules, Société XYZ, Ottawa, Ontario	50,000
Sous-total Dépenses en capital	50,000
Contrats de location-acquisition et autres	
Location d'espace de bureau, 200 Elgin, Ottawa, Ontario	51,000
Sous-total Contrats de location-acquisition et autres	51,000
Total	144,000

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-6b
Renseignements supplémentaires : Passif éventuel
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État et autres entités consolidées trimestriellement.

e) Passif éventuel

Réclamations et litiges :

	Valeur nominale	Estimation légale	Estimation de la direction	Passif enregistré (le cas échéant)
Le gouvernement du Canada est impliqué dans le litige :				
Cas A	2,000	1,500	1,500	
Cas B				1,700
Le gouvernement du Canada n'est pas impliqué dans le litige :				
Cas C				2,000
Total réclamations et litiges :				3,700
Autres (préciser) :				
Total Autres :				3,700

Garanties ⁽¹⁾ :

	Limite autorisée	Montant à recouvrer	Passif enregistré
Garanties financières	N/A	5,000	5,000
Total Garanties :			5,000

⁽¹⁾ Pour les garanties, prière d'inclure toutes les garanties et fournir le passif enregistré s'il y a lieu.

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-6b (suite)
Renseignements supplémentaires : Obligations contractuelles
31 mars 2013
S'applique seulement aux sociétés d'État et autres entités consolidées
(en milliers de dollars)

f) Obligations contractuelles (au 31 mars)

Veillez compléter le tableau suivant pour toute obligation contractuelle relative à une immobilisation, à un contrat de location-exploitation, à un achat et à un accord de paiement de transfert lorsque le montant total impayé au 31 mars est égal ou supérieur à 10 000 000 \$ par projet ou par transaction individuelle si celle-ci ne fait pas partie d'un projet.

Nom de l'entrepreneur et description du contrat	Coût estimatif total du projet	(A) Montant contracté au 31 mars	(B) Montant porté aux dépenses au 31 mars	(A) - (B) Obligations contractuelles impayées au 31 mars	Montant à être versé provenant d'obligations contractuelles impayées au 31 mars							
					Exercices ultérieurs						Total	
					Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6 et ultérieurs		
Immobilisations :												
Achat de véhicules, Société XYZ, Ottawa, Ontario	75,000	75,000	25,000	50,000	25,000	25,000						50,000
				0								0
				0								0
				0								0
				0								0
Contrats de location-exploitation :												
Location d'espace de bureau, 200 Elgin, Ottawa, Ontario	60,000	60,000	9,000	51,000	12,000	12,000	12,000	12,000	3,000			51,000
				0								0
				0								0
				0								0
				0								0
Achats :												
				0								0
				0								0
				0								0
				0								0
				0								0
Accords de paiements de transfert :												
Subventions pour exercices ultérieurs	43,000	43,000		43,000	28,000	8,000	7,000					43,000
				0								0
				0								0
				0								0
				0								0
Total	178,000	178,000	34,000	144,000	65,000	45,000	19,000	12,000	3,000	0		144,000

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

Société ABC Limitée
CC-8
Rapprochement entre les normes internationales d'informations financières (IFRS) et les normes comptables du secteur public (NCSP)
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

À être rempli seulement par les sociétés d'État consolidées adoptant les IFRS trimestriellement

Veuillez remplir les tableaux ci-dessous pour résumer les ajustements nécessaires effectués entre les IFRS et les NCSP

État des résultats	Solde de clôture IFRS fin du trimestre (exercice)	Ajustement périodique accumulé (1er avril à la fin du trimestre)	Solde de clôture NCSP fin du trimestre (exercice)	Explication
Revenus (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	116,300		116,300	
			0	
			0	
			0	
Total	116,300	0	116,300	
Charges (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	95,500		95,500	
Régime de pensions et autres avantages sociaux futurs	2,300	295	2,595	NCSP ne reconnaît pas la méthode du corridor
			0	
			0	
Total	97,800	295	98,095	
Bénéfice/(perte) net	18,500	-295	18,205	Réduction des capitaux propres pour les avantages sociaux

État de la situation financière	Solde de clôture IFRS, fin du trimestre (exercice)	Redressement des IFRS aux NCSP	Solde de clôture NCSP	Explication
Actifs (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	295,903		295,903	
			0	
			0	
			0	
Total	295,903	0	295,903	
Passifs (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	179,363		179,363	
			0	
Régime de pensions et autres avantages sociaux futurs	21,528	295	21,823	NCSP ne reconnaît pas la méthode du corridor
			0	
Total	200,891	295	201,186	
Avoir (par poste aux états financiers)				
Articles non-impactés	41,052		41,052	
Bénéfices/pertes accumulés	53,960	295	54,255	Réduction des capitaux propres pour les avantages sociaux
			0	
			0	
Total	95,012	295	95,307	

Résumer brièvement les mesures que votre organisation a prises afin de s'assurer que toutes les différences entre les IFRS et les NCSP ont été identifiées et enregistrées:

Annexe C (suite)

Exemples de formules remplies (suite)

**Société ABC Limitée
CC-10**

**Programmes d'assurance
31 mars 2013**

**S'applique à SCHL, SADC, EDC et autres sociétés d'État ou autres entités comptables administrant
des programmes d'assurance**
(en milliers de dollars)

Le rapport couvre la période se terminant le : 31 mars 2013

Programmes d'assurance des sociétés d'État et autres entités

Nom du programme d'assurance :

	Période en cours		Période précédente
Assurance en vigueur à la date de déclaration indiquée ci-dessus	40,300		37,500
Solde d'ouverture du fonds au 1er avril, exercice en cours et précédent	500	(A)	-200
Revenus pour la période			
Primes et droits	35		15
Revenus de placement	10		3
Crédits parlementaires			
Autres revenus (préciser) :	5		
Total des revenus	50	(B)	18
Charges pour la période			
Pertes sur ou provision pour indemnités	100		200
Intérêts sur emprunts	25		10
Frais d'administration	15		20
Fonds retournés au gouvernement			
Autres charges (préciser) :			
Total des charges	140	(C)	230
Bénéfice (perte) pour la période (B-C)	-90	(D)	-212
Solde de clôture du fonds (A+D)	410		-412
Montants nets des indemnités versées ou courues depuis le 1er avril	78		61
Moyenne des montants nets des indemnités versées au cours des cinq derniers exercices	33		26

LES RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE ÉTUDE ACTUARIELLE/ÉVALUATION

Une étude actuarielle du fonds en date du 30 septembre 2012 dénote une insuffisance de fonds de 438\$.

LES FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SUR LES OPÉRATIONS OU LE SOLDE DU FONDS/DE LA PROVISION

Les autres revenus de 5 \$ représentant un bénéfice provenant d'une activité administrative. Il est probable que le gouvernement contribuera 600 \$ au cours du prochain trimestre. Les primes augmenteront de 20 pour cent au plus tard le 31 décembre.

Annexe C (fin)

Exemples de formules remplies (fin)

**CC-12
Liste des sociétés d'État et autres entités comptables
31 mars 2013**

Sociétés d'État et autres entités consolidées		Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	
Abrév.	Nom	Abrév.	Nom
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	APA	Administration de pilotage de l'Atlantique
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	APGL	Administration de pilotage des Grands Lacs
CCL	Commission canadienne du lait	APL	Administration de pilotage des Laurentides
CCT	Commission canadienne du tourisme	APP	Administration de pilotage du Pacifique
CCN	Commission de la capitale nationale	APBW	Administration du pont Blue Water
CCN	Conseil canadien de normes	APB	Administration portuaire de Belledune
CAC	Conseil des Arts du Canada	APH	Administration portuaire de Halifax
CDC	Construction de Défense (1951) Limitée	APHML	Administration portuaire d'Hamilton
CCC	Corporation commerciale canadienne	APM	Administration portuaire de Montréal
CGVMSL	Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	APN	Administration portuaire de Nanaimo
EACL	Énergie atomique du Canada, Limitée	APPA	Administration portuaire de Port Alberni
FADG	Fondation autochtone de guérison	APPR	Administration portuaire de Prince Rupert
FCRR	Fondation canadienne des relations raciales	APQ	Administration portuaire de Québec
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation	APS	Administration portuaire de Saguenay
TDDC	Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	APSJ	Administration portuaire de Saint John
FLMPN	Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations	APSTJ	Administration portuaire de St-John's
MA	Marine Atlantique S.C.C.	APSI	Administration portuaire de Sept-Iles
MCN	Musée canadien de la nature	APT	Administration portuaire de Thunder Bay
MCIQ	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	APT	Administration portuaire de Toronto
MCC	Musée canadien des civilisations	APTR	Administration portuaire de Trois-Rivières
MCDP	Musée canadien des droits de la personne	APV	Administration portuaire de Vancouver Fraser
MBAC	Musée des beaux-arts du Canada	APW	Administration portuaire de Windsor
MINST	Musée national des sciences et de la technologie	BDC	Banque de développement du Canada
OFAEC	Office de financement de l'assurance-emploi du Canada	BC	Banque du Canada
PPP	PPP Canada Inc	CCB	Commission canadienne du blé, La
SARPGH	Société d'atténuation des répercussions du projet gazier MacKenzie	CIDC	La Corporation de développement des investissements du Canada
SECB	Société d'expansion du Cap-Breton	EDC	Exportation et développement Canada
SPFL	Société des ponts fédéraux Limitée, La	FAC	Financement agricole Canada
SCNA	Société du Centre national des Arts	MRC	Monnaie royale canadienne
SVPM	Société du Vieux-Port de Montréal inc	OIRPC	Office d'investissement du régime de pensions du Canada
SRC	Société Radio-Canada	OIRPSP	Office d'investissement du régime de pensions du secteur public
ISPN	Institut de la statistique des premières nations	OCPED	Office de commercialisation du poisson d'eau douce
TELEFILM	Téléfilm Canada	PDP	Parc Downsview Park Inc
VIARCI	VIA Rail Canada Inc	RTI	Ridley Terminals Inc
		SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
		SCP	Société canadienne des postes
		SADC	Société d'assurance-dépôts du Canada
		SGCH	Société de gestion Canada Hibernia
		SICL	Société immobilière du Canada Limitée